

ÉOLIENNES GÉANTES
SUD MORVAN EN DANGER
Voulez-vous continuer à évoquer
nos paysages préservés, notre fierté
et notre avenir ?

LIVRE BLANC

Sur les impacts économiques de l'implantation d'un
parc éolien géant à Luzy (58) et Issy l'Evêque (71)
Démographie, Logement, Economie et Société.

LIVRE BLANC

Sur les impacts économiques de l'implantation d'un parc éolien géant à Luzy (58) et Issy l'Evêque (71)

Démographie, Logement, Economie et Société

INTRODUCTION

Dix communes de Saône et Loire et de la Nièvre entourant Luzy et Issy-L'évêque sont menacées de recevoir le plus grand parc éolien de France à ce jour, 64 éoliennes géantes (180 mètres, 3 MW chacune soit 192 MW).

Nous souhaitons alerter les élus, les autorités administratives et les citoyens sur les impacts économiques néfastes, pour les communes concernées, de ces projets.

Nous avons défini notre zone d'étude comme étant les communes directement affectées, c'est à dire recevant des éoliennes dans les projets de Montmort, Lentefaye et Issy-L'évêque, c'est à dire un ensemble de dix communes à cheval sur deux départements: Ce sont elles qui vont prendre la décision.

Dans la Nièvre : Luzy, Tazilly, Ternant, Saint Seine, Savigny-Poil-Fol
En Saône et Loire : Issy l'Evêque, Marly-sous-Issy, Cuzy, Cressy-sur-Somme et Montmort

La limite entre ces deux départements est très ancienne, Luzy se trouvant « au carrefour des trois provinces », selon l'expression de Mme Marthe Gauthier, historienne de ce territoire à la jonction du Nivernais, de la Bourgogne et du Bourbonnais.

Mais bien que ces communes appartiennent à deux départements distincts, aujourd'hui réunis administrativement dans la région Bourgogne, bien que Montmort soit un peu attirée vers Toulon sur Arroux, Cressy et Saint Seine par Bourbon Lancy, l'ensemble de ces communes est surtout polarisé vers Luzy qui en est « la capitale ».

Le fait que la Bourgogne soit maintenant politiquement réunie à la Franche Comté permet paradoxalement de souligner que cette région est multipolaire, et que la Nièvre a des spécificités historiques et sociales qu'il ne faut pas non plus exagérer.

Ce qui est surtout important est le rôle de carrefour de Luzy. Cette caractéristique est très ancienne puisque c'est Luzy que les Helvètes tentaient d'atteindre pour parvenir aux régions atlantiques avant d'être arrêtés par César et ses auxiliaires éduens, vraisemblablement sur le flanc Est de Montmort. Que ce soit à Montmort, ce qui est à peu près généralement accepté, à Sanvignes ou à Fléty qu'eut lieu la bataille dont César a organisé la propagande dans ses commentaires, c'est sans doute Luzy et le seuil de Millay (La Fontaine Alène), emprunté

aujourd'hui par la D981, qui était le passage recherché par les helvètes, et qui explique la remontée vers le Nord que César fit passer pour une menace contre Bibracte pour s'assurer du soutien des dirigeants éduens.

Luzy a été romanisée très tôt, comme en témoignent nom de lieux et la présence de Saint Germain de Paris, attestée par un contemporain (Fortunat), au début du Vème siècle. Toutefois les prés attachés à la célèbre abbaye ne sont pas les nôtres, mais ceux qui occupaient alors le sixième arrondissement de Paris!

Notons que le bassin de Luzy ne se limite pas aux communes citées ci-dessus, et comprend aussi tout le versant Sud du Morvan (Millay, Semelay, La Rochemillay, Poil , etc.).

A l'ombre de Bibracte, l'altière citadelle gauloise dont « on entendait grincer les portes jusqu'à Nevers » le Sud-Morvan se distingue néanmoins du Haut-Morvan qui marque ses horizons. Paradoxalement, en raison d'un relief moins prononcé, de ses activités commerçantes, d'un climat moins rude et d'un sol plus riche, son activité traditionnelle d'élevage s'est mieux maintenue et son paysage mieux conservé se rapproche plus de celui du pays charollais également consacré à l'élevage bovin. Par contre, le haut Morvan a changé deux fois d'aspect en deux siècles, la première fois lors de l'abandon des terres agricoles les plus mal placées et leur remplacement par des forêts de hêtres exploitées par furetage et alimentant le flottage vers Paris. Il a de nouveau été modifié une deuxième fois lorsque ces exploitations eurent décliné fortement en raison de la substitution du charbon au bois et des facilités de transport offertes par le développement des chemins de fer, et que les forêts morvandelles eurent été remplacées par des résineux, une ressource parfois contestée mais essentielle.

Dans le Sud Morvan, l'emprise forestière reste limitée, ce qui donne un paysage ouvert qui évolue moins brutalement et à ce titre mérite des soins particuliers.

Néanmoins l'évolution économique et sociale a déjà engendré des transformations significatives que nous allons essayer de mettre en perspective, afin d'anticiper les conséquences de l'implantation éventuelle du parc éolien.

Ce travail a été réalisé dans l'urgence de la menace d'un projet éolien peu concerté. Nous n'avons pas trouvé de précédent qui nous permette d'adopter une méthode reconnue. Nous savons qu'il peut être amélioré et continuerons de rechercher des données et méthodes les plus pertinentes. Nous écouterons avec intérêt toutes les critiques pourvu qu'elles viennent de personnes proposant des alternatives de calcul et des analyses plus précises.

Remarques :

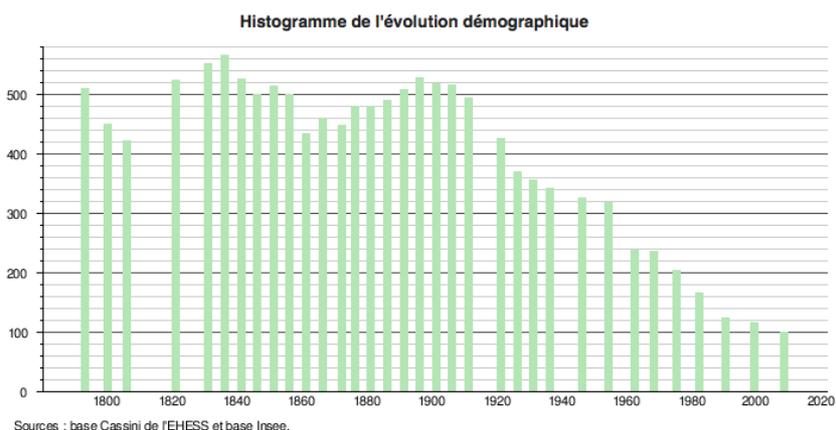
1 - Volontairement, nous n'aborderons pas ici la thématique pourtant essentielle de la biodiversité, qui est liée à la conservation des paysages, haies, lisières boisées et cours d'eau. En effet les cours supérieurs de la Somme et de l'Alène se sont révélés depuis trente ans d'efficaces couloirs de retour d'espèces qui étaient devenues rares. Ceci est dû à la prudence des agriculteurs et des autres habitants très respectueux de la nature, et à la tranquillité des lieux. On peut compter sur de nouveaux succès si ce territoire est protégé.

2 - Contrairement à l'usage local, pourtant admis par le Larousse, nous utilisons le mot bourg pour Luzy et Issy l'Évêque seulement, et celui de villages pour les autres communes plus petites.

I – DÉMOGRAPHIE – DES ÉQUILIBRES FRAGILES

La population des villages est stabilisée après une baisse importante

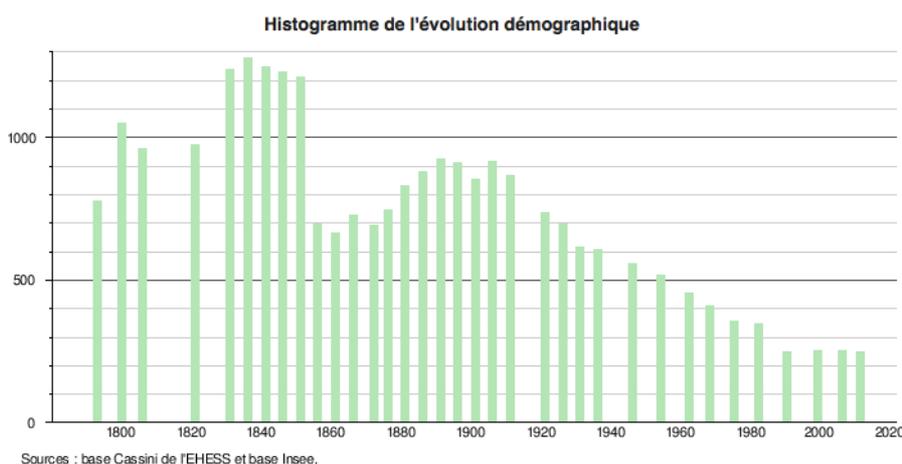
Après avoir augmenté au XVIII^{ème} siècle et connu un pic vers 1830, la population de Marly connaît un nouveau sommet vers 1900. Nous avons entendu le témoignage des anciens nous parlant des maisons avec une famille par pièce et une pièce commune. Les grands parents vivaient avec leurs enfants. En majorité, les jeunes travaillaient avec la famille et ne quittaient le domicile familial que pour fonder un foyer. Depuis 1900, la population des villages a décliné massivement. A titre d'exemple Marly :



Population de Marly sous Issy de 1800 à 2009 (Source Wikipedia)

Cette baisse de l'ordre de 80% depuis 1900 est due à l'exode rural et aux profondes modifications de l'agriculture et des modes de vie (structures familiales, voitures, etc.). Commerces et artisans ont pratiquement disparu des villages, accélérant le mouvement. Depuis la deuxième guerre, la population a autant baissé qu'entre les deux guerres, pertes de la guerre incluses. Dans la période très récente (depuis 1980), la population semble à peu près stabilisée.

La population de Tazilly, par exemple, a connu une évolution similaire.



Population de Tazilly de 1800 à 2009 (Source Wikipedia)

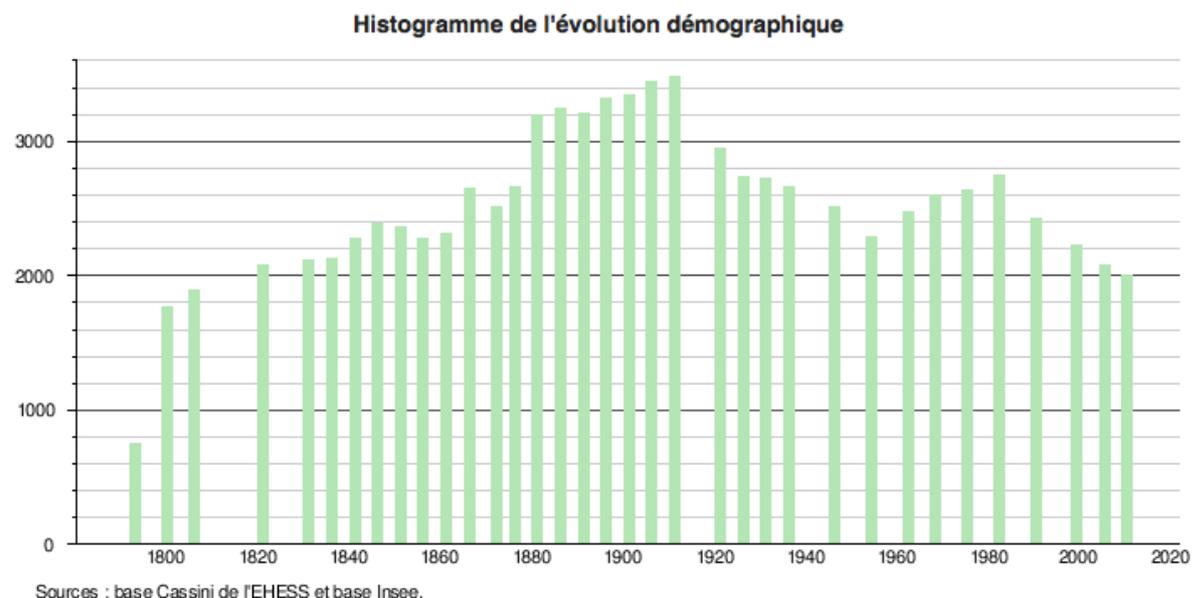
A l'exode rural dû aux progrès techniques de l'agriculture (mécanisation) et les besoins de l'industrie et de la construction urbaine, a succédé un autre exode, celui des personnes âgées vers les bourgs. Le nombre

d'exploitations étant arrivé à un plancher, le mouvement est arrêté et on constate l'arrivée de résidents ruraux non liés à l'agriculture, phénomène assez caché du fait que nombre d'entre eux sont recensés ailleurs.

Ce schéma se retrouve bien entendu dans les autres villages, avec même une petite augmentation à Montmort, Cressy et Saint Seine, servant de cité résidentielle pour les villes voisines. On constate en conséquence un rajeunissement assez sensible de la population des villages.

Population vieillissante des bourgs

Dans les bourgs, la baisse de la population a été historiquement beaucoup moins forte. A Luzy, la population baisse mais atteint encore presque les deux tiers du sommet atteint en 1910.



La population s'est accrue tout au long du XIXème siècle, a également connu un sommet vers 1900, mais depuis cette date n'a baissé que de 35%, ce qui est peu en regard de celle des villages divisée par quatre ou cinq.

Ceci est dû à la création des industries, à la concentration des commerces, et depuis cinquante ans à des transferts de population âgée des villages vers les bourgs.

En particulier, Luzy a bénéficié de la ligne de chemin de fer Nevers Dijon, alors que l'éphémère chemin de fer d'Issy l'Evêque n'était connecté directement à aucun centre important, et sa situation est en dehors du flux principal pour des raisons géographiques (relief, axes de circulation).

Dans la période très récente, la population se maintient à grand-peine, seulement grâce aux efforts de la Mairie de Luzy, qui attribue ce succès relatif à une vie sociale animée par de nombreuses associations.

La présence des équipements médicaux, des services administratifs et des commerces joue aussi en faveur de Luzy, mais sans doute au détriment des communes rurales.

Alors que les jeunes retraités élisent volontiers domicile dans les communes rurales après y avoir rénové une résidence secondaire, les personnes les plus âgées ou les plus prévoyantes choisissent Luzy pour des raisons de santé, de facilité de vie quotidienne et pour fuir l'isolement croissant dans les petits villages.

Cumul bourgs et villages

Chiffres détaillés - Comparateur de territoires

France - Communes (Hors Mayotte)

Mise en ligne le 29/06/2017

©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population - Etat civil - Clap, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccms

CODGEO	Libellé commune ou ARM	Départ ement	Population en 2014	Population en 2009
CODGEO	LIBGEO	DEP	P14_POP	P09_POP
58114	Fléty	58	109	127
58149	Luzy	58	1 983	2 018
58268	Saint-Seine	58	217	231
58274	Savigny-Poil-Fol	58	129	135
58287	Tazilly	58	228	254
58289	Ternant	58	211	206
71152	Cressy-sur-Somme	71	193	233
71166	Cuzy	71	129	140
71239	Issy-l'Évêque	71	778	842
71280	Marly-sous-Issy	71	87	99
71317	Montmort	71	195	197
	Total		4 259	4 482
	Dont Saone et Loire		1 382	1 511
	Dont Nièvre		2 877	2 971

S'ajoutent à ces chiffres 1800 habitants environ dans les villages intéressés au développement de Luzy (Millay, La Rochemillay, Semelay, Chiddes, La Nocle-Maulaix et Semelay)

Pyramide des âges

L'âge moyen à Luzy est donc beaucoup plus élevé qu'à Marly et la proportion de personnes dans la tranche d'âge 75+ y est beaucoup plus importante.

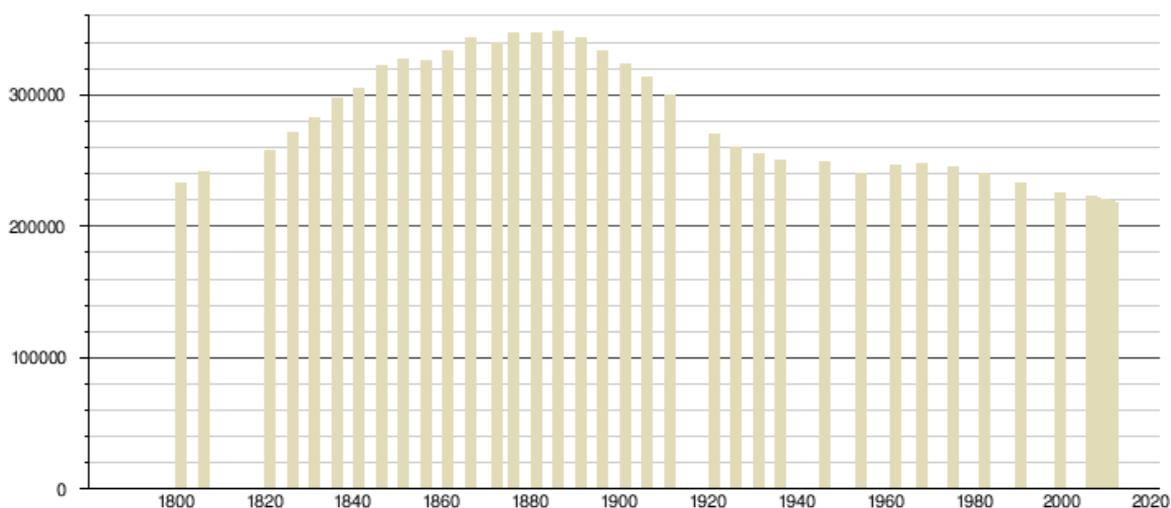
Cet élément avait d'ailleurs été un facteur de dynamisme économique et commercial avec la progression des retraites depuis l'après-guerre jusqu'à ces dernières années.

Or le « réservoir » de retraités qui était constitué par les villages a baissé de 80% en un siècle et encore de 50% depuis 1950. Il est aujourd'hui quasi inexistant.

La logique voudrait donc que la population de Luzy décroisse à moyen terme. Il est en effet très peu probable que l'exode rural très local de personnes du troisième âge fournisse à Luzy le même contingent de population que lors des 50 dernières années, alors que la population rurale est désormais très réduite. Ceci met en lumière toute la nécessité d'une politique d'attractivité en faveur de l'industrie et des services bien sûr, mais compte tenu de la difficulté de cette tâche dans l'environnement déprimé que connaît notre pays, également de retraités et de résidents occasionnels lesquels ont constitué, depuis vingt ans, un appoint essentiel.

Globalement, la population baisse mais tend à se stabiliser, avec un contraste croissant entre les villages et les bourgs, en tenant compte aussi du statut semi-rural d'Issy l'Évêque.

Histogramme de l'évolution démographique



Population du canton de Luzy

Ratio naissances / décès

Avec un ratio moyen de naissance/décès de 25%, le besoin d'apports externes apparaît dans toute sa clarté.

Le contraste est saisissant entre les villes et les communes rurales :

Luzy	19%
Issy l'Evêque	29 %
Total communes rurales	59%

Ceci est la manifestation supplémentaire de la sur-représentation des personnes âgées et très âgées à Luzy. Les deux communes les plus sensibles à l'attraction de Toulon et Bourbon-Lancy ont des taux supérieurs à 100%.

Perspectives démographiques de Luzy

Luzy	1999	2007	2013	2013/1999
0-14	282	197	211	-71
15-29	262	219	165	-97
30-44	354	266	193	-161
45-59	428	441	382	-46
60-74	503	479	540	37
75+	402	441	495	93
	-----	-----	-----	
	2231	2043	1986	-245

Compte tenu de la disparition probable d'une grande majorité des personnes de la tranche 75+ actuelle et avec le tarissement des réservoirs en zone rurale, la projection « passive » de la population à l'horizon 2028 est comprise entre 1600 et 1700 personnes, une baisse de l'ordre de 20% qui aurait les conséquences les plus importantes sur les commerces, les dotations de l'Etat et l'activité des services et de l'immobilier à Luzy, avec un impact significatif sur les revenus et le patrimoine des habitants. A son tour cette baisse entraînerait donc celle des actifs et des jeunes.

Perspectives démographiques communes rurales : l'exemple de Tazilly

	1999	2007	2013	2013/1999
0-14	37	56	54	17
15-29	50	33	25	-25
30-44	47	46	45	-2
45-59	39	58	50	11
60-74	43	34	30	-13
75+	37	33	37	0
	253	260	241	-12

Malgré les naissances inférieures aux décès, la population a rajeuni entre 1999 et 2013

Dans les communes rurales, il y est peu probable que des entreprises s'implantent, et la population agricole augmente peu. Dans la situation actuelle, il y a une petite croissance du nombre de logements due essentiellement aux « inactifs » (jeunes retraités ou résidences secondaires).

En ce qui concerne ces dernières installations, elles génèrent des dépenses de construction et rénovation élevées, ainsi que des impôts locaux substantiels (pas d'exonérations et peu de veufs ou veuves), cependant que les charges publiques liées à leur présence sont peu élevées (pas de consommation des services publics ni de la voirie). Il s'agit plutôt d'une population aisée, ce qui rend les finances des communes rurales excédentaires, alors que celles des villes, qui supportent l'essentiel des charges, et qui de surcroît ont la charge d'investissements plus ou moins heureux sont dans un état préoccupant.

Ceci justifie la mise en place de mécanismes de mise en commun et de compensations sur lesquels nous aurons à revenir.

Logement (voir aussi Annexe 1)

La zone éolienne comprend 1952 résidences principales et 578 résidences secondaires, ainsi que 309 logements vacants dont la moitié à Luzey.

Les statistiques Insee pour 2014 et antérieures ne sont malheureusement pas compatibles et les définitions ont changé, sans compter les effets éventuels des erreurs. Sachant en doute que la notion de logement évolue, des maisons abritant plusieurs familles en 1900 ne sauraient en accueillir plus d'une seule aujourd'hui.

On ne comprend pas, par exemple, quels seraient les 12 logements vacants à Marly sous Issy, alors qu'il n'y en aurait aucun en 2007. De plus vacants ne signifie pas abandonnés. Il s'agit sans doute des logements pour lesquels il n'y a pas de taxe d'habitation mais je doute que la statistique soit très rigoureuse.

On voit que le nombre de logements augmente dans les villages et diminue dans les bourgs.

On voit aussi que le nombre de résidences secondaires augmente alors que le nombre de résidences principales baisse.

Tourisme

Nous assimilons à cette catégorie l'ensemble des personnes venues ou revenues de l'extérieur et qui contribuent à la vie économique. Ces personnes viennent pour profiter du cadre de vie, et seraient affectées particulièrement par la mise en place des éoliennes, qui risque d'en tarir le flux.

Sans être une zone touristique et malgré quelques sites attractifs notables, directement ou à proximité, atteignables dans le cadre d'excursions, la zone peut être considérée comme attractive pour un certain nombre de catégories de population (cf. Atlas des paysages de la Nièvre de la Direction Départementale du Territoire – Bibl. N° 3). Dans la situation démographique décrite ci-dessus, il est essentiel de ne pas négliger les possibilités d'accroissements de fréquentation car l'équilibre économique à moyen terme en dépend.

En effet, les personnes ayant travaillé toute leur vie sur la zone s'y retirent généralement, essentiellement comme on l'a vu dans les bourgs, et n'ont pas beaucoup de raison d'aller ailleurs. Par contre les personnes ayant vécu ou travaillé ailleurs viennent par choix et sont plus exigeants sur le cadre de vie, qui est très menacé par le projet.

En effet, on note :

De nombreuses résidences secondaires : Leur nombre est loin d'être plafonné car s'il n'y a pas ou peu de logements vacants en campagne, il reste de très nombreuses dépendances aménageables, ainsi que de nombreux logements aménageables dans les bourgs, pour peu que l'on adopte une attitude positive vis à vis de ces changements. De plus, on peut envisager et faciliter des solutions de location temporaires qui permettraient d'augmenter beaucoup le ratio d'occupation moyen.

La résidence secondaire

Plus d'une maison sur quatre est une résidence secondaire dans tout le centre et l'est du département. Ce taux dépasse la moitié dans certains secteurs très dépeuplés comme le nord du Nivernais boisé, ou particulièrement attractifs comme le bas Morvan.

Ces résidences sont beaucoup plus petites –plutôt 3 pièces- que dans le reste de la Bourgogne –plutôt 5 pièces-.

Ces logements sont souvent le fait de double résidents ; quelques-uns s'installent comme résidents principaux, ce qui assure l'équilibre démographique dans une bonne partie de la Nièvre rurale.

Atlas des paysages, DDT de la Nièvre, 2010

Parmi les propriétaires de résidences secondaires, on trouve des personnes ayant des origines familiales dans la région ou non, des personnes recherchant le calme et la nature, et notamment beaucoup d'étrangers, surtout hollandais.

Les occupants des résidences secondaires n'y passent qu'une partie de l'année, mais y font des dépenses conséquentes (alimentation, courses, travaux). Comme déjà indiqué, ils contribuent massivement aux taxes foncière et surtout d'habitation des villages, ne bénéficiant d'aucune tolérance ni exonération, alors que leur consommation de services publics est très faible. Il serait utile de faire le point sur la part des résidences secondaires et assimilées sur la forte progression du produit des taxes locales depuis dix ans. (quasi doublement de la taxe d'habitation en dix ans à Marly selon le site Proxity.org).



Entre 2002 et 2014, le montant total collecté par le village de Marly-sous-Issy via la **taxe d'habitation a augmenté de +82.27 %.**

De jeunes retraités, ayant ou non des origines dans la région, viennent y trouver une vie calme avec des possibilités d'escapades dans la nature, et dans certains cas préparent une installation permanente, dans le cadre auquel ils se seront petit à petit attachés.

Des campeurs essentiellement étrangers (hollandais surtout) au camping de Luzy et de Chigy et d'Issy l'Évêque. A noter aussi le mini-camping de Ternant. Les possibilités de croissance des capacités d'accueil sont considérables, et on peut raisonnablement envisager un doublement en dix ans.

Enfin, des touristes au sens propre, de passage dans la région, clients des hôtels, des restaurants et des gîtes ruraux, amis et invités, qu'il est crucial de convaincre de venir de nouveau profiter de la nature, des monuments ou plus simplement de la vie sereine.

Constatant comme nous la tendance actuelle à l'exode urbain, la municipalité de Luzy adhère à la démarche « Village du futur ».

Des villages où l'économie touristique est un enjeu majeur. Des villages qui aiment les résidents secondaires comme les touristes, parce qu'ils sont des voisins potentiels, des clients et aussi des amis et souvent des ambassadeurs [...]. Des villages où l'histoire locale est mise en valeur. Des villages d'hébergements gérés à la fois par des professionnels et des passionnés de la vie rurale. Des villages qui délivrent une image partagée et professionnalisée, parce que la promotion est aujourd'hui un métier

Les villages du futur en Nivernais Morvan –
Tentative de guide de « bonnes » pratiques pour les communes rurales
<http://www.morvan-des-lacs.com/images/villages%20du%20futur-canton%20-v2.pdf>

II - Emploi et revenus de plus en plus indépendants de l'agriculture

La plupart des communes, même Luzy, considèrent que leur économie est principalement agricole. C'est confondre production et économie. Dans la réalité, le poids direct de l'agriculture dans l'économie du Sud Morvan est assez limité, mais il est essentiel.

La population en âge de travailler est de 2163 personnes. Les 2000 personnes qui ne sont pas en âge de travailler ne sont pas pour autant dépourvues de revenus ni de poids économique.

La répartition des emplois est estimée de la façon suivante à partir du nombre d'établissements

	Nombre d'établissements	Nombre de Personnes estimé
Agriculture	190	400
Industrie	36	300
Construction	28	200
Commerce et services	233	600
Commerce automobile/réparation	68	150
Administrations publiques	59	200
Chômeurs		151
Solde à expliquer et/ou répartir		150

Agriculture

L'agriculture a façonné les paysages et la vie sociale, et est essentielle à leur maintien en l'état, ce qui justifie des concessions conséquentes de la part de la puissance publique et des autres habitants. Mais son poids économique relatif est limité, contrairement aux perceptions exprimées par les collectivités.

Le nombre d'entreprises agricoles est de 190 en 2014.

Nous considérons que chaque entreprise emploie en moyenne 2 personnes soit 400 personnes (15% du total) travaillant dans l'agriculture.

Le revenu net de l'agriculture peut être approché de différentes façons :

- Revenu net de 400 euros par an et par vache allaitante dont 190 euros de prime à la vache (article Le Monde 23 juillet 2015). On compterait 1000 vaches à Marly pour 21 Km², soit 0,47 vache à l'hectare. Marly étant faiblement boisé on prendra une moyenne de 0,35 vaches à l'hectare ce qui représente un total de 11 000 vaches allaitantes pour la zone éolienne soit un revenu net de 5 000 000 euros.

- Ailleurs on lit qu'il y a 204 établissements ce qui fait un revenu net de 6 000 000 euros avec une hypothèse de revenu net moyen de 30 000 euros (pour deux actifs en moyenne).

La réalité du revenu net moyen de l'agriculture dans la zone éolienne doit se situer entre ces deux chiffres.

Il faut ajouter la valeur ajoutée des établissements industriels et commerciaux travaillant pour l'agriculture, et que nous estimons à 0,5 million d'euros supplémentaires (valeur ajoutée locale des entreprises fournissant matériel, aliments et services (comptabilité, vétérinaire, banques) aux agriculteurs (sur un total de 2 Millions d'euros de dépenses locales et non locales des agriculteurs).

Ce montant est significatif mais il est loin de constituer une majorité des revenus du territoire soit une moyenne de 20 000 euros revenus du patrimoine compris par 2000 foyers fiscaux soit 40 millions d'euros plus environ 4 millions de revenus fonciers notionnels (voir ci-après: revenus du patrimoine).

Industrie

Elle est très faible et sur le déclin. La Nièvre, comme le rappelle Christian Paul, député jusqu'en 2017, a perdu 10% de sa population entre 1997 et 2015 car elle a subi de plein fouet la désindustrialisation en sus de la crise agricole (Interview dans le Journal du Centre le 19 janvier 2017).

On considère généralement que la valeur ajoutée d'activités industrielles traditionnelles est de l'ordre de 20 000 euros par emploi, soit 6 M euros pour les 300 emplois largement estimés

Commerces et services

Ils prennent de nombreuses formes et leur avenir est lié au développement de la population et des revenus

Avec une valeur ajoutée de 15 000 euros par personne, la contribution serait de 9 Millions d'euros

Artisanat et Construction

Il s'agit d'entreprises individuelles et autres qui sont surtout engagées dans la rénovation des logements et les travaux publics. Une partie de leur activité est liée à l'agriculture et aux travaux publics.

Administrations publiques

Il s'agit des mairies et communauté de communes, de l'enseignement, de la police, des pompiers, de la poste, ainsi que quelques agents publics avec des missions spécifiques.

Une partie du financement est local au travers des impôts mais une part importante vient de l'extérieur qui paye directement les fonctionnaires d'Etat et de la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi que les taxes prélevés par les communes sur les non-résidents.

Il est très clair que ces montants vont être sous pression dans le cadre de la réduction des déficits publics.

Retraites

Avec plus de 50% de la population ayant atteint l'âge de 60 ans il n'est pas douteux que les retraites constituent une part très significative des ressources du territoire. Après vingt ans d'érosion due à une indexation sur des indices dont la sincérité est suspecte, il n'y a que peu d'espoir que les revenus unitaires des retraités progressent vu également les déséquilibres des comptes des caisses de retraite, auquel s'ajoute le choix délibéré de reprendre une partie de ces revenus (augmentation de la CSG dès 2017).

Transferts sociaux

Toutes les catégories de la population ou presque bénéficient des transferts sociaux.

Il s'agit des aides et indemnités aux 150 chômeurs, mais aussi des allocations familiales y compris les aides au logement, les remboursements de frais de santé, etc.

Revenus après impôt de l'épargne

Les revenus financiers ne jouent sans doute qu'un rôle marginal dans une population dont le revenu moyen est dans la médiane des revenus nationaux.

Néanmoins une grande partie des 600 logements loués sont propriété de résidents. Compte tenu des logements sociaux propriété des communes et autres, et avec un loyer moyen supposé de 4000 euros par an, ce sont 2,4 millions d'euros dont une grande partie revient au territoire.

Il faudrait y ajouter :

- le revenu des terres louées par les propriétaires fonciers résidents et les ventes de bois, loyers de chasse, etc .
- jouissance des résidences principales et secondaires, environ 70% des 3000 logements dont certainement plus des trois quarts sont déjà complètement payés, représentant une ressource nette d'au moins $4000 * 2600 * 3/4 = 6$ millions d'euros, en grande partie exonérés d'impôt.

Patrimoine

Il est essentiellement composé de biens immobiliers, environ 3000 logements d'une valeur comprise entre 50 et 150 000 euros (moyenne 100 000 euros) soit 300 millions d'euros, et 30 000 hectares de terre (terres agricoles et bois) dont le prix est difficile à établir compte tenu de la complexité de la législation des cessions, que nous retenons pour ce calcul à 2000 euros l'hectare soit en tout 60 millions d'euros.

On voit ici aussi que l'agriculture n'est pas dominante dans l'économie de la zone éolienne.

Il faudrait y ajouter :

- le capital d'exploitation des 200 entreprises agricoles (100 000 euros chacun qui doivent être à peu près compensé par les emprunts professionnels).
- le capital des collectivités qui est probablement largement positif malgré les dettes des bourgs.

Ce capital est très significatif par rapport au revenu (4 fois environ) même si on est loin de la moyenne nationale de six fois le revenu, comprenant l'immobilier des grandes villes et le capital des grandes sociétés.

NB Dépenses des touristes et résidents temporaires :

Ils sont inclus dans les revenus individuels ci-dessus, avec 600 résidences secondaires et de nombreux campeurs, nous estimons que l'apport annuel est de l'ordre de 6 millions d'euros (valeur ajoutée des commerçants, artisans, impôts, investissements immobiliers) et donc loin d'être négligeable.

Cette somme correspond à des dépenses de l'ordre de 10 000 euros par résidence secondaire et par an.

Synthèse des revenus

Sans entrer dans un calcul détaillé, on voit que les sources de revenus dépendant des comptes publics et des organismes de retraite représentent une très grande part du revenu de la zone, ce qui n'est pas surprenant dans un pays où le Budget de l'Etat et des collectivités locales dépasse allègrement les 50%.

Au moyen des estimations disparates ci-dessus, nous soumettons ici le calcul très grossier des revenus courants du territoire. Il s'agit seulement de positionner les enjeux et non de faire une comptabilité précise. Le revenu global courant avant impôt du territoire est de l'ordre de 80 millions d'euros, et se décompose de la façon suivante.

	Poids relatif	Tendance	Tendance
Agriculture yc primes	10%	↘	Pression prix agricoles et politique financière UE
Industrie	5%	↘	Situation générale de l'industrie en France
Artisans	10%	→	Manque de candidats, demande importante.
Autres Services & Commerces Tourisme (hôtels/restaurants/campings) compris	20%	→	Concurrence entre commerce de bourgs et Grandes surfaces.
Administration/enseignement/services Publics	15%	↘	
Retraites	20%	↘	Diminution de la population concernée et
Transferts sociaux	10%	↘	Tension sur le Budget de l'Etat et des collectivités locales
Résidences secondaires et tourisme	10%	↗	
Total	100%	80-100M€	

On voit que presque toutes les composantes sont menacées par la dépopulation due à des facteurs structurels et difficile à combattre à l'échelon local. Le seul secteur dynamique de la demande est constitué par les résidences touristiques et le tourisme vert (résidences secondaires et touristes itinérants).

Sans renoncer aux efforts pour attirer les entreprises industrielles et de service en faisant valoir les atouts de la région (chemin de fer, paysages « sauvegardés »), il faut choyer les touristes et autres résidents intermittents ou de passage, d'autant plus que de plus en plus de cadres en fin de carrière sont amenés à avoir une activité de transition qui permet à partir d'une résidence secondaire de créer des entreprises et de préparer une installation définitive. Il y a des français et des étrangers dans ce cas.

Il ne fait pas de doute, par ailleurs, que de nombreuses initiatives mériteraient d'être prises pour améliorer les synergies et la convivialité entre agriculteurs et autres résidents en zone rurale. La culture rurale qui plaçait les nombreux services rendus par les premiers sous le signe de la gratuité doit évidemment évoluer. La présence et l'équipement de ceux-ci, le maintien des paysages doivent être valorisés.

III - Enjeux économiques locaux éoliennes

Enjeux énergétiques

C'est un sujet d'ampleur qui ne peut être traité complètement ici.

Notons simplement que outre son coût élevé, l'irrégularité de la production (20% en moyenne et seulement 1/10ème du temps à plein régime ne permettent pas à l'éolien de jouer son rôle de substitut. Malgré le sentiment immédiat d'une grande partie de l'opinion, il n'y a pas d'alternative « éoliennes contre centrales nucléaires » puisque les unes ne remplacent pas les autres pour une multitude de raisons. Pour utiliser des sources intermittentes comme les éoliennes, il faudra trouver des solutions de stockage ou d'intermittence des consommations qui d'une part restent à inventer et d'autre part représenteront un coût supplémentaire élevé. En effet, si on recherche un effet significatif, ceux qui en accepteront les contraintes voudront bénéficier de tarifs privilégiés en contrepartie des surcoûts que cela représente. La rentabilité n'est apparente que par le prix élevé de rachat par EDF, qui le répercute sur les consommateurs (la Contribution au Service Public de l'électricité qui a déjà augmenté de 650% depuis 2002 est appelée à augmenter sévèrement au fur et à mesure du développement éolien).

Ceci ajoute aux difficultés économiques d'EDF qui comme d'autres grands électriciens européens, subit une perte de valeur importante soit une baisse de 52 euros par action (60-8) pour 300 millions d'actions soit 150 milliards de pertes pour l'épargne française.



Cours action EDF 2007-2017 – source Boursorama

Notons également que au niveau national l'investissement le moins contestable est celui des économies d'énergie et qu'au niveau local (3000 foyers), la filière bois-énergie offre des solutions réellement écologiques, ne présentant pas les inconvénients de l'intermittence et susceptibles de couvrir les besoins du territoire.

Loyers des éoliennes

Les loyers, qui ne sont pas divulgués par les exploitants, sont toutefois connus et représentent plus de 3 000 euros par MW installé et par an. On ne peut exclure des loyers ponctuellement supérieurs ni des aides ciblées.

Ces sommes tombent le plus souvent dans les mains de propriétaires privés, souvent celles d'élus agriculteurs et propriétaires fonciers.

Un propriétaire de quatre parcelles concernées toucherait ainsi 40 000 euros par an, sans compter des indemnités diverses, pouvant représenter jusqu'à des dizaines de milliers d'euros par bénéficiaire, y compris des élus participant directement ou par leur influence aux décisions. Il serait tout à fait anormal que ces montants ne soient pas connus au moment de la décision.

Pour les 64 éoliennes (3 MW soit 10 000 euros par éolienne et par an), cette somme représente un apport de 640 000 euros par an, dont il faut déduire la CSG et l'impôt sur le revenu et la taxe foncière, cette dernière il est vrai très limitée.

Pour importante que soit cette somme, elle reste faible par rapport à l'ensemble des revenus des 5000 habitants du territoire, que l'on a estimé au ch. II à 80 millions d'euros. De plus, comme le nombre des éoliennes sera sans doute revu à la baisse, la chute correspondante sera directement proportionnelle aux abandons d'éoliennes.

Surtout l'examen des comptes des sociétés d'éoliennes montre que ces dernières organisent leur insolvabilité ou du moins leur vulnérabilité financière. Le capital est minimal de telle façon que les avances d'actionnaires, souvent étrangers, sont grassement rémunérées et les bénéficiaires peuvent être intégralement distribués, ce qui permet de laisser tomber la société en cas de besoin. En effet une société faiblement capitalisée pourra conserver une trésorerie minimale. Les maisons-mères qui affichent pourtant leur nom ne garantissent pas les dettes des sociétés ad hoc créées le plus souvent par champ de moins de dix éoliennes.

A cet égard il faut penser aux créanciers particuliers que sont les propriétaires de terrain qui se trouvent sans recours si la société d'éolienne fait faillite avant le démantèlement.

Or on sait bien que le démantèlement coûte beaucoup plus cher que les 50 000 euros que la loi oblige les exploitants à consigner pour garantir l'obligation de retirer la partie aérienne des éoliennes (le socle en béton restant dans le sol). En effet le calcul présenté par les promoteurs, selon lequel la revente des matériaux (acier) et composants permet de couvrir les frais est à l'évidence trompeur dans la plupart des configurations. Une opération industrielle de cette envergure suppose l'acheminement de matériel lourd, le réaménagement des chemins, l'organisation de la vente des déchets, et est donc totalement inaccessible, ou très coûteuse, pour un particulier. Pour une éolienne isolée de 100 mètres, il est question de 400 000 euros pour un industriel déjà organisé. Pour un particulier, elle est certainement très supérieure.

Les propriétaires en fin de bail seront donc dans le dilemme de renouveler le bail (à des conditions défavorables compte tenu du rapport de force) ou de prendre le risque que la société exploitante dépose le bilan et laisse la démolition à leur charge.

Certes des actions seront possibles contre les administrateurs pour sous-provisionnement des charges et dividendes fictifs. Toutefois compte tenu des aléas de procédure les propriétaires de terrains occupés par les éoliennes en auront le souci pendant 20 ou 25 ans surtout quand approchera l'échéance. Ils ne dormiraient déjà plus s'ils savaient que la quasi-totalité des parcs bourguignons font des pertes récurrentes (voir Annexe 6 – Tous les comptes des sociétés débitrices sont dans le rouge).

Le discours des promoteurs sur le niveau ridiculement faible du capital des sociétés d'exploitation est mensonger. Les promoteurs (et l'administration qui valide la capacité financière de l'opérateur) répondent que la réalisation des prêts bancaires établit la solvabilité de l'exploitant. Mais il est raisonnable de croire que les banques, en sus du nantissement du matériel, bénéficient d'accords séparés sur le remboursement des avances d'actionnaires, jusqu'à complet remboursement des prêts, et sans doute d'engagements complémentaires de recapitalisation en cas de besoin. Les bailleurs ne bénéficient pas de cette sécurité. Il n'y a aucune transparence sur ces éventuels accords. Notons au surcroît que les cessions de projets semblent s'opérer sans que les cédants ne garantissent les obligations des cessionnaires vis-à-vis des communes et des bailleurs qui ne sont pas même consultés. Tout ceci déroge frontalement aux pratiques du financement de projet et un créancier informé n'accepterait jamais de tels montages.

Un autre aspect de l'examen des comptes des sociétés exploitantes est l'hétérogénéité des coûts de fonctionnement. Car si on comprend bien que les coûts d'investissements soient très variés suivant le modèle et surtout le nombre d'éoliennes construites et la configuration des lieux, il est très surprenant que les coûts d'exploitation au MW de puissance aillent du simple au double pour des matériels de même génération. Une hypothèse est que le service d'exploitation et de maintenance est sous-traité à des filiales ad hoc hors de France et sans doute dans des paradis fiscaux, et que ces prestations soient dans certains cas surfacturées.

Emploi local faible

Il est peu probable qu'il y ait plus qu'une petite équipe d'entretien courant à l'échelle régionale, et un permanent sur la zone d'emploi, avec des campagnes d'entretien des plateformes et des chemins sous-traités à des entreprises locales. S'agira-t-il d'ailleurs de marchés publics ou de marchés de gré à gré susceptible de favoriser une catégorie de population ? Les opérateurs devraient révéler leurs intentions à ce sujet, car il interfère avec les conditions d'attribution des contrats de location.

L'impact des éoliennes sera donc limité à la phase de construction, que l'on peut estimer à six mois de terrassement et trois mois de construction.

Pendant la phase de construction, s'agissant de chantiers dépassant largement l'envergure des entreprises locales, le travail qui leur sera fourni sera limité, mais on peut noter néanmoins les éléments suivants :

- granulats de la carrière de Flety, s'il convient pour le béton ou les chemins malgré son aspect (caillou de route) inadéquat pour des chemins de promenade.
- Transports de granulats (en majorité entreprises extérieures à la zone compte tenu du volume considérable)
- sandwichs et restaurants
- location temporaire gîtes pour les ouvriers
- Replantation haies

Au delà des emplois locaux et au titre de la solidarité régionale, il faut tenir compte de la fabrication éventuelle des 64 mats en acier chez Franceole représentant environ six emplois bourguignons sur la durée de vie des éoliennes. (Un mat est vendu 200 000 euros avec une valeur ajoutée de 50 000 euros.)

Des retombées fiscales en plus grande partie distraites du territoire

S'ajoutent en effet aux loyers les impôts versés par les entreprises éoliennes.

Par exemple pour le projet Lentefaye il s'agit de 400 000 euros (pour la totalité des éoliennes de la zone Sud) Il faut ajouter 240 000 euros pour les 22 éoliennes du projet Anemos/Voltaia. Les sommes en cause ne sont d'ailleurs pas non plus à l'échelle des revenus du territoire.

Elles sont abondamment avancées comme un avantage de l'implantation d'éoliennes. L'ensemble des taxes CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), CVAE (Cotisation Valeur Ajoutée de l'Énergie) IFER, et taxe foncière représente en moyenne de 11 000 euros par MW (projet Lentefaye 13 000 euros annoncés) soit 700 000 euros annuels pour les 64 éoliennes concernées.

On pourrait s'étonner, d'ailleurs qu'un secteur aussi subventionné soit également ainsi taxé. C'est un vestige de l'époque où l'énergie était considérée comme une vache à lait dans toutes ses composantes.

La plus grande part tombera dans l'escarcelle de la communauté de communes, des départements et de la région.

Les sommes attribuées au « bloc communal », commune et communauté de communes, mais principalement à ces dernières qui en assureront l'emploi ou la répartition. Dans certains cas les communautés de communes ont annoncé vouloir reverser les revenus des éoliennes aux communes qui en pâtissent, mais cet engagement, en vertu du principe d'annualité budgétaire, ne peut excéder l'exercice budgétaire en cours que s'il est renouvelé chaque année.

La réalisation de ces reversements devra donc s'intégrer dans le cadre général des équilibres des finances des communes et seront soumises, par-delà les exercices budgétaires, au bon vouloir des communautés de communes. On peut même se demander si cela ne va pas interférer avec la liberté des électeurs. Il est probable que les répartitions seront influencées par des considérations politiques ce qui créera une inégalité criante entre candidats potentiels et une possible atteinte à la démocratie.

Le poids relatifs des communes concernées dans la population des communautés de communes est la suivante :

- Portes Sud de Morvan 5 400 habitants dont 2 449 dans la zone éolienne (45%)
- Portail entre Loire et Morvan 4 669 hab. dont 429 dans la zone éolienne (moins de 10%)
- entre Arroux Loire et Somme Toulon Gueugnon, Bourbon-Lancy) 13 740 habitants dont 1 382 dans la zone éolienne (10%)

Ces ratios donnent une idée de la part qui reviendra indirectement aux communes concernées sur les revenus annoncés (entre la moitié pour Luzy et la CC Portes Sud du Morvan, et 10% pour les communes rurales.

NB La taxe foncière qui revient, elle, principalement aux communes est à peu près du montant de celle d'un pavillon soit moins de 1000 euros par an et par éolienne, alors que leur valeur unitaire est de 3,5 Millions d'euros environ!

Les maires ayant l'expérience de l'implantation éoliennes déclarent que la part revenant aux communes a été ces dernières années de l'ordre de 15% (1500 euros/MW installé) Voir annexe 4

Il est donc très clair que le produit sera très dilué pour les communes rurales et Issy l'Evêque qui est semi rurale, un peu moins pour Luzy. Mais en aucun cas cette manne résiduelle ne pourra servir à faire des dépenses supplémentaires. En effet, les ressources propres des communes sont complétées par la Dotation Globale de Fonctionnement résultant d'un calcul flexible et susceptible d'être modifié à court et moyen terme. De plus depuis les élections de 2017 le discours de l'Etat est que les ressources des communes doivent faire l'objet d'une réexamen complet de façon à les établir en fonction des besoins incluant et même en incluant des mesures d'économie là où elles sont possibles.

Les promoteurs doivent donc impérativement, sur la base de leurs meilleures prévisions et des taux en vigueur, déterminer la part qui reviendra réellement à chacune des communes, et tenir compte des perspectives d'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Enfin, chacun devrait se faire son opinion sur l'évolution du financement des collectivités locales, en fonction des programmes des élections de 2017 et de la pratique des premiers mois d'application de ces politiques. Pour notre part, nous sommes assez pessimistes et persuadés que l'équilibre traditionnel des finances municipales sera bouleversé au profit d'un principe de contrôle des utilisations et d'un plafonnement des ressources en fonction des besoins reconnus. Ceci dépouillera en principe les communes des retombées fiscales promises.

Impact sur les patrimoines

L'impact des éoliennes sur la valeur du foncier non bâti (terres agricoles et bois) est sans doute du deuxième ordre.

Il n'en est pas de même du patrimoine bâti. Les opérateurs nient tout impact en se basant sur des études que nous avons analysées en détail.

Les études généralement mentionnées par les opérateurs sont affectées par les biais (certainement volontaires) suivants :

- évolution des prix bruts dans une période où l'ensemble de l'immobilier national avait beaucoup augmenté,
- périmètres d'études très larges allant jusqu'à vingt kilomètres, éladant au surcroit la zone proche, généralement moins de deux kilomètres, au motif de la faiblesse numérique relative de l'échantillon.

En outre, les opérateurs citent des études mais se gardent de reproduire leurs conclusions, qui sont bien éloignées de ce qu'ils affirment.

C'est le cas notamment de l'étude, devenue difficile à trouver, mais très fréquemment mentionnée, (par exemple par l'opérateur dans le dossier Fleur du Nivernais), de l'Association Climat Environnement sur les prix immobiliers dans le bouloonnais (62). Il ne s'agit pas d'un ouvrage scientifique, mais militant (CV des auteurs, objet de l'association éditrice, ton général), mais cette association pro-éolien n'a pu dissimuler les effets de l'implantation du parc dans le périmètre rapproché. Nous reproduisons les conclusions de cette étude avec un

bref commentaire et deux graphiques en annexe 3. **Cette étude montre en effet un lien direct entre la présence massive d'éoliennes dans la zone de Fruges (62) et une évolution relative défavorable des prix immobiliers.**

De plus la question n'est pas de deviner à l'avance de combien sera la dévalorisation des biens immobiliers, mais de savoir ce qui se passera si elle se produit. Dans les faits si les opérateurs se concentrent sur ces études, c'est pour éviter de révéler que la dévalorisation des logements est de l'ordre de 30% dans un rayon de deux kilomètres avec des éoliennes d'une hauteur de 130 mètres. Personne ne sait encore ce qu'il en sera avec des éoliennes de 180 m, de surcroît très nombreuses. Compte tenu de la dégradation des termes de la négociation et d'une offre vraisemblablement surabondante, c'est tout l'immobilier bâti bien au-delà de la zone éolienne qui sera dévalorisé. Comme il a été dénombré à l'intérieur seulement de la zone environ 3000 logements d'une valeur moyenne estimée de 100 000 euros, soit un total de 300 millions, la perte est estimée à 60 millions d'euros (dévalorisation moyenne de 20%), bien supérieure à la richesse créée par les éoliennes sans compter l'impact de la baisse d'attractivité du territoire sur les commerces, les industries, l'emploi et les finances des collectivités locales.

Certes, en contrepartie, un terrain avec éolienne a une valeur théorique de 20 x 10 000 euros soit 200 000 euros. Nous n'avons pas connaissance de transactions portant sur de tels terrains mais les promoteurs pourraient certainement en fournir, ainsi que sur le régime fiscal et légal des cessions.

Pour les 64 éoliennes, cela représente un patrimoine de 13 millions d'euros, concentré en quelques mains.. Dans certains cas, s'agissant de rente foncière par excellence, cette somme sera taxée à l'impôt sur la fortune immobilière.

L'impact sur l'attractivité du territoire et le tourisme

A l'évidence, la présence massive d'éoliennes est susceptible de nuire au tourisme (défini largement) particulièrement dans le périmètre rapproché. Pourtant les opérateurs continuent de nier cet impact. Si la référence au « tourisme éolien » est désormais reconnue comme une imposture (EP Conclusions Fleur du Nivernais page 61), la même enquête publique fait référence à une étude faite sur le tourisme à Carcassonne qui aurait démontré qu'il n'y avait pas d'impact. Cette étude étant introuvable, je fais les observations suivantes :

- le parc dont il est question est situé à 21 km de la cité de Carcassonne sur la Montagne Noire. Ce n'est pas un enrichissement mais l'impression reste assez ténue,
- les touristes vont à Carcassonne pour voir la ville alors que ceux qui viennent chez nous viennent pour voir la campagne,
- le nombre de touristes en France a considérablement augmenté et il est heureux que le tourisme n'ait pas baissé à Carcassonne dans la même période. Le contraire serait extrêmement inquiétant.

Nous prenons comme hypothèse de travail que l'apport du tourisme ne baissera pas mais que sa croissance baissera de moitié en moyenne sur la zone. C'est-à-dire qu'au lieu d'un doublement en dix ans, il ne croîtrait que de 50%. C'est une hypothèse très optimiste car on constate déjà une baisse des investissements (mise en vente d'équipements touristiques privés à proximité du parc éolien).

Résumé des éléments financiers

La synthèse des éléments financiers s'établit comme suit :

a) Loyers annuels nets

10 000 * 64 soit 640 000 euros avant impôt,

75% aux résidents

Taux d'impôt marginal 25%

soit + 300 000 euros / an

b) Pertes diverses : primes d'exploitation, avantages fiscaux GFA, Sérot Monnichon etc., elles peuvent être significatifs pour un individu, mais difficiles à chiffrer globalement

pour mémoire

c) Retombées fiscales

11 000 Euros/MW puissance installée x 3 x 64 x 25% (part globale, c'est à dire part communale stricte et part proportionnelle dans les intercommunalités - la part des communes de la zone dans les départements et région est du deuxième ordre)

8000*64 =

+ 512 000 euros /an

d) Emploi local

Deux techniciens de maintenance et trois jardiniers pour l'entretien des accès et plateformes

(maximum)

+ 100 000 euros /an

e) Tourisme

La présence des éoliennes interdit toute politique de développement des capacités d'accueil (résidences secondaires, camping, touristes), dont le potentiel à dix ans est de l'ordre du doublement des revenus actuels.

Perte potentiel revenus (commerçants/Artisans/ notaires./Banques/agents immobiliers/ emplois de service) (en moyenne annuelle sur la période la moitié du montant actuel estimé déduits de la croissance potentielle de ces revenus)

Soit en moyenne sur l'horizon de vingt ans

- 3 millions /an

f) Patrimoine immobilier – 60 000 000 euros (20% du patrimoine immobilier actuel) soit par année d'exploitation future

- 3 millions /an

g) Charge de démantèlement des éoliennes

400 000 euros par éolienne x 64 dont 75% propriétaires locaux 15 000 000 euros

soit par année d'exploitation

- 750 000 euros /an

h) Risque sur la solvabilité des exploitants

pour mémoire

i) Garantie de l'Etat sur les responsabilités des exploitants

Zéro

L'Etat ne garantit pas les obligations des opérateurs. Pourquoi le ferait-il puisque les maisons mères des sociétés exploitantes elles-mêmes, qui pourtant sont censées disposer des « capacités techniques et financières » en sont dispensées? En cas de faillite les particuliers n'ont aucun recours. Néanmoins nous considérons que l'Etat pourrait être poursuivi, pour avoir donné contre toute vraisemblance un avis favorable sur la capacité financière des sociétés exploitantes. C'est toutefois un processus difficile, aléatoire et certainement très long, complexifié encore par les enjeux gigantesques à l'échelle nationale (20 000 éoliennes à 400 000 euros représenteraient 8 milliards d'euros), et le risque d'innovations législatives sur une période aussi longue. Nous ne conseillons donc à personne de s'engager sur la base d'un espoir de prise en charge par l'Etat de la démolition.

j) Développement économique

L'effet d'entraînement de l'installation d'éoliennes peut être considéré comme négligeable. On se reportera à la conclusion d'une étude sur l'impact de l'implantation d'éoliennes sur le développement local (Bibliographie N°7)

Cependant, même si un développement d'infrastructures de production d'énergie dans ces espaces représente un bénéfice financier, il n'en représente pas nécessairement pour autant un élément directement moteur de développement local. [...] Les territoires qui ont des expériences abouties de projet territorial basé sur le développement des EnR témoignent par ailleurs de capacités d'ingénierie, de coordination politique ou d'expériences passées en matière de portage des EnR qui résultent de processus longs et complexes difficiles à reproduire et à généraliser.

Maximin Chabrol et Loïc Grasland, « Fiscalité locale des énergies renouvelables, un levier incertain de développement local (France) »

Comme on le voit **le solde pour le territoire est très nettement défavorable**. Le total des effets positifs sur les dix communes n'atteint pas 1 million d'euros par an (200 euros par habitant), alors que les effets négatifs sont de l'ordre de 7 millions d'euros par an. Même en reconnaissant un niveau d'approximation élevée, il est impossible que les effets positifs approchent le niveau des conséquences néfastes.

De plus, les impacts positifs sont strictement proportionnels. Si le nombre d'éoliennes était réduit, le potentiel touristique et immobilier resterait gravement affecté et le solde serait encore plus défavorable.

L'opérateur allèguera sans doute l'absence d'étude scientifique reconnue dans ces domaines. Il ne faut pas renverser la charge de la preuve, c'est à lui de la faire.

IV - Les paysages ne seraient-ils plus qu'un « support discursif » ?



C'est le titre (« Les paysages comme support discursif ») retenu par le CEMAGREF de Bordeaux dans une étude de 2009 (Bibliographie N° 5 voir annexe 1) pour un chapitre sur la problématique des paysages éolien et l'intervention de paysagistes.

Valeur objective des paysages

Il est entendu que les sites emblématiques doivent être protégés des éoliennes. On se demande d'ailleurs pourquoi, car selon les promoteurs et la propagande pro-éolienne l'aspect esthétique des éoliennes est en débat. Pourquoi alors priver les paysages emblématiques de cette amélioration... ?

Un paysage est emblématique s'il contient un site géologique ou bâtiment exceptionnel. C'est le cas, par exemple, de la Roche de Solutré, du site de Bibracte et nous espérons que ce serait le cas de la cathédrale d'Autun. C'est à dire que le site serait, par exemple, susceptible d'être candidat au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Mais à côté des paysages emblématiques il y a les paysages qui ne sont rien et qui ne bénéficieraient d'aucune protection.

Pour excuser les impacts sur le paysage, les tenants de l'éolien mettent en avant le caractère subjectif de l'appréciation et des critères passés sujets à évolution.

« Le côté esthétique ou non des éoliennes relève de la subjectivité de chacun »

Avis de la commission d'enquête parc Fleur du Nivernais

Ce relativisme n'est d'ailleurs de mise que lorsqu'il s'agit de défigurer. On n'entend jamais un artiste présenter son œuvre et clamer que sa qualité esthétique est subjective.

Pour les promoteurs, les éoliennes ne sont donc ni belles ni laides, et chacun est libre de considérer qu'elles constituent une amélioration du paysage. Et de rappeler les plaintes qui ont accompagné la construction du Centre Beaubourg et de la pyramide du Louvre.

C'est ignorer qu'un paysage rural est une longue construction de l'activité humaine qui ne peut être effacée sans causer une perte de repères.

Roger Dion (Essai sur la formation du paysage français 1934) a montré comment le paysage était la résultante de structures sociales et culturelles très anciennes. Il faut donc bien ignorer la lecture du paysage pour le réduire à une construction de l'imagination, et d'exagérer le rôle du hasard dans sa construction.

Ce n'est pas être un inconditionnel de la provocation architecturale urbaine que d'admettre que les villes, surtout Paris et ses vingt millions de visiteurs annuels peuvent se permettre un peu d'innovation et même de provocation, que la pyramide du Louvre et Beaubourg ne dépassent pas de 500% les constructions environnantes, ne sont pas mobiles et n'ont d'ailleurs rien d'irréversible, contrairement aux éoliennes où le renouvellement est une affaire privée entre promoteurs et propriétaires, et où l'abandon des sites est peu probable.

Elles ont en commun d'avoir été installées avec des photomontages trompeurs, dans lesquels le critère esthétique, selon eux subjectif, avait néanmoins été fortement exagéré par les promoteurs. La pyramide était transparente sur les maquettes. L'aspect cristallin du projet est fortement réduit par l'opacité de la structure et la couleur des vitrages. Et s'il se fût agi de construire 20 000 pyramides dispersées sur tout le territoire, les réactions auraient été autrement plus vigoureuses !

Et le côté esthétique ou non des éoliennes n'est ni plus ni moins subjectif que celui d'autres constructions et cela n'empêche pas le critère esthétique d'être sans cesse invoqué pour les réalisations publiques modifiant notre cadre de vie, (entrées de ville, aménagements publics, éclairage, mobilier urbain) cessant immédiatement d'être subjectifs...

La revue Vent du Morvan, dont on ne peut soupçonner l'attachement à la transition énergétique, le dit sans ambages :

« L'éolien dégrade le paysage » (Vent du Morvan N°61 hiver 2016 Editorial, page 2).

Le mythe de l'intégration au paysage

Le succès ou l'échec de l'intégration paysagère est remis à la compétence des experts.

« Le véritable enjeu consiste à réussir leur intégration et leur insertion dans le paysage »
« L'étude paysagère a permis de s'assurer que leur implantation ne constituait pas une sorte d'agression mais plutôt une intégration dans une démarche de transformation du paysage, démarche liée aux activités humaines de développement et de progrès. »

Avis de la commission d'Enquête, Parc Fleur du Nivernais cf. bibliographie

NB. La référence à une « démarche de transformation du paysage » est réellement inquiétante.

Le discours sur l'intégration dans le paysage est le même alors que les éoliennes, dont la hauteur était de 60 mètres il y a vingt ans, sont maintenant de 180 mètres.

Il n'y a pas besoin de décortiquer la structure d'un paysage pour comprendre que les éoliennes raides, blanches, et mobiles, vont lui porter un coup fatal.

Serait-il donc possible, en rémunérant des paysagistes, d'agir significativement sur l'impact sur les paysages ? Le constat d'une étude du CEMAGREF de Bordeaux (2009 Voir bibliographie) est assez pessimiste :

Or, l'objet éolienne remet immédiatement et irrémédiablement en cause le modèle d'intervention

jusqu'ici dominant, celui de « l'intégration paysagère », et ce pour deux raisons : au-delà de la multitude de contraintes techniques qui pèsent sur les possibilités d'implantation (potentiel éolien, possibilité de raccordement au réseau, contraintes réglementaires civiles et militaires, opportunités foncières, ...), les caractéristiques matérielles de l'objet s'imposent.

Depuis ce texte publié en 2009, les éoliennes ont de nouveau doublé de taille!

Voici ce qu'en disent eux-mêmes, pour cette étude, les paysagistes interrogés:

A défaut, tous les paysagistes semblent d'accord : la marge de manœuvre pour ajuster significativement le dessin du projet sur un plan paysager est extrêmement réduite – faire déplacer une éolienne, choisir des aérogénérateurs de 100 m plutôt que de 120 m, et les interventions « à la marge » ne sont pas pertinentes dans ce type de projet – accompagnements végétaux, etc. La ligne de conduite est l'intervention minimale.

Mais, à l'issue de nos enquêtes, il semble que tout se passe comme si les paysagistes cherchaient à compenser l'impossibilité d'intervenir autrement que de façon minimaliste sur le dessin des projets éoliens par l'étoffement (sic) de son discours sur ce dessin. Aux yeux des développeurs, les projets doivent être « paysagèrement » corrects en vue notamment de leur instruction par les administrations et c'est le rôle du paysagiste de leur donner cette tonalité « paysagère », de les enrober dans un discours paysager.

Ainsi, dès la phase d'analyse du paysage – supposée intervenir préalablement à la conception du projet à laquelle elle doit servir d'appui –, le paysagiste prend soin de développer tout un vocabulaire spécifique sur lequel il greffera ensuite l'argumentaire justifiant le projet – souvent décidé a priori. En particulier, il cherche à repérer les grandes lignes structurant le paysage afin de voir quels types de relations peuvent être mis en évidence entre elles et les tracés d'implantation des éoliennes à venir, au niveau du discours.

« On va voir l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) – y a une voie romaine qui passe à côté qui est classée –, l'ABF il dit, « putain il est génial votre projet ! Et la ligne c'est trop bien, ça va bien avec la voie romaine ! ». La voie romaine, on la voit pas, c'est un chemin de terre comme tout... « Mais justement, pour souligner la voie romaine, en mesure de compensations vous pourriez pas planter des peupliers comme ça sur la voie romaine ? ». C'est génial de trouver un mec comme ça qui fait du projet ! Ça veut dire n'importe quoi, c'est pas très pertinent mais bon ! La manière dont on travaille avec les éoliennes, c'est un jeu pour nous, c'est-à-dire que c'est très très amusant... » (paysagiste Bureau d'Etudes)

Il s'agit donc bien d'une mystification.

Critères de l'Administration

Les « lieux propices » sont ainsi définis par les opérateurs eux-mêmes.

Le site du Mont des Quatre Faux présente des caractéristiques propices à l'étude d'un projet éolien : très faible relief, grandes étendues agricoles, absence de contraintes techniques rédhibitoires, éloignement aux monuments historiques et sites emblématiques...

www.montdesquatrefaux.com

Quant à l'administration, le besoin de guides opératoires lui est apparu très tôt, et de bonne foi, des experts de la DREAL ont rédigé, dans un « guide éolien », un certain nombre de principes. Néanmoins, comme il est hors de question d'exclure des régions entières du dispositif éolien, alors que la rareté des lieux propices exigeraient des sacrifices, l'administration elle-même ne peut donner de force contraignante à ses propres principes car le programme entier serait en péril.

L'administration qui est donc à l'origine des principes d'intégration, de lignes de force, de lisibilité, etc., semble contrainte de se montrer souple sur leur mise en œuvre.

En effet, sauf dans les plaines et les plateaux, il n'est pas facile de trouver des parcelles suffisamment grandes ou alignées pour faire coïncider les mats avec les « lignes de force » plus ou moins imaginaires du relief, avec les contraintes supplémentaires des accès, mécanismes qui conduisent, bien plus que la recherche du vent en hauteur, à augmenter sans cesse la taille des éoliennes. (A partir de 100 mètres, l'augmentation de la puissance du vent est du deuxième ordre mais la hauteur permet d'augmenter la dimension des pales, et on approche désormais de surfaces de balayage de deux hectares)

A défaut d'être en mesure d'imposer des indicateurs de bonne intégration, l'administration est mieux armée pour comparer des variantes, espérant qu'au travers des choix suffisamment contrastés, sortira une solution moins pénalisante.

Pour cela, certains opérateurs créent des extensions plus ou moins artificielles pour les offrir ensuite en variantes constituant des repoussoirs.

D'ailleurs l'exercice est assez artificiel. Dans les plaines, où il y a moins de contraintes, c'est un choix entre une, deux ou trois lignes, en carré ou en losange, mais en réalité ça ne change pas grand-chose, et tout dépend de la position de l'observateur, d'où des discussions un peu byzantines sur les avantages et inconvénients des solutions, qui tournent autour des couloirs où pourront se faufiler les oiseaux migrateurs.

En pays de bocage, il n'y a pas trop de difficulté pour suivre une ligne de relief pour un petit nombre d'éoliennes, mais dans le cas d'un site peu structuré au niveau du relief et de l'habitat, avec des lignes de crêtes peu rectilignes, il est difficile de construire plus de cinq éoliennes sans piétiner tous les excellents principes sur lesquels l'administration se fait discrète par nécessité. Dans ces cas, l'intervention des paysagistes se limite à un exercice scripturaire sophistiqué mais totalement creux.

Pour cet exercice rhétorique un vocabulaire spécifique a en effet été créé, dont le terme « perceptions », sans doute conçu pour désobjectiver davantage les vues et les paysages. Mais il résulte des dossiers déposés que, continu ou discontinu, en accompagnement du relief ou non, diffus, en lignes régulières ou non, ou en bouquets, l'articulation des différents groupes est toujours favorable, voire « idéale ».

Une perception est « prégnante » plutôt qu'imposante, le terme intégrer jusqu'à deux fois dans la même phrase. L'impression générale est d'un langage nouveau de type sectaire, conçu pour marginaliser, impressionner et désarçonner le public.

Par exemple (projet Lentefaye 58)

Perceptions du parc éolien à partir du belvédère de Lanty, les éoliennes des groupes G, F, H et I ont très présentes sur un angle de près de 90° avec une respiration visuelle significative entre les groupes G et F. L'ensemble se présente sous la forme d'une ligne irrégulière et hétérogène qui accompagne plus ou moins le relief. (Etude d'Impact Lentefaye Volume 4-4 Annexes)

Ou encore (projet Parc de Sambrès Aude) : *Un parc totalement intégré dans le paysage de la Montagne Noire.*

Le parc éolien de Sambrès a été réalisé dans une démarche d'intégration dans le paysage de la Montagne Noire. La composition et l'intégration paysagère du parc éolien de Sambrès ont été réalisées en intégrant trois critères:

- *La mise en scène du Pic de Nore depuis l'itinéraire du « Sillon Audois » (axe de l'A61),*
- *La perception du parc éolien dans le grand paysage depuis le Pic de Nore,*
- *L'identification de points de vue représentant un enjeu paysager ponctuel.*

Cette intégration paysagère harmonise idéalement (sic) le parc de Sambrès avec les parcs éoliens déjà existants sur la Montagne Noire à Cuxac-Cabardès/Caudebronde et à Pradelles-Cabardès/Cabrespine.

Le terme de mise en scène paraît bien choisi.

Le tourisme éolien introuvable

Certains ont voulu faire croire à un tourisme éolien. Si on veut bien croire à un tourisme de curiosité, parfois même militant, celui-ci devrait se diluer avec l'implantation massive d'éoliennes sur tout le territoire, et surtout c'est un tourisme neutre ou insignifiant en termes économiques. On soupçonne d'ailleurs que certains vont voir les éoliennes comme d'autres vont visiter les forêts après l'incendie.

A Avignonet-Lauragais, malgré l'implication du maire lui-même, les visites (gratuites) n'ont attiré que 2000 personnes en deux ans. (trois personnes par jour).

M. Patrice Baldau, adjoint au maire de Bouin (Vendée) et lui-même professionnel intéressé au tourisme mentionne jusqu'à 1500 visiteurs par jour en été, ce qui est très douteux, mais il omet de préciser le nombre de nuitées liées à la présence des éoliennes, de repas pris dans les restaurants, de vente de souvenirs, ou le nombre de résidences secondaires installées en raison des éoliennes. Quand au commerce du port du Bec, qui serait selon M. Baldau affecté positivement par l'accroissement du passage, on ne relève, six ans après, que le petit magasin de la Coopérative maritime, et un café, le Mord'eau, qui semble plus valoriser la présence du port et des ostréiculteurs que celle des éoliennes. On ne remarque aucun établissement touristique (hôtel, restaurant), à proximité immédiate des éoliennes ni au hameau de L'Epoids (Dépôt de pain et un café). Tout ceci, certes fort sympathique, reste bien insuffisant pour établir le succès d'une politique de développement local

Il ne précise pas, non plus, si les touristes font une station devant chaque éolienne comme dans un chemin de croix, ou si la visite d'une seule éolienne, dont l'entrée est d'ailleurs interdite, leur suffit, dans lequel cas la multiplication des éoliennes au niveau européen a dû tarir assez rapidement le marché potentiel de ce tourisme. Malgré leurs efforts pathétiques, les promoteurs ne semblent plus y croire beaucoup eux-mêmes, ni les commissaires enquêteurs, ce qui justifie l'euphémisme suivant :

La commission observe que l'intérêt touristique suscité par l'implantation d'un parc éolien est sans aucun doute, aujourd'hui un peu retombé.

Commission d'Enquête : Parc Fleur du Nivernais

Si le mouvement général du tourisme est à la hausse dans toute la France depuis dix ans, on n'a pas l'impression que les professionnels du tourisme du Sud Morvan exultent à la perspective des éoliennes. Peut-être eut-il fallu leur demander leur avis ?

La concertation réduite au rôle de courroie de transmission

En principe la concertation a été définie pour améliorer l'acceptabilité des projets.

Dans la mesure où cette concertation aurait lieu en parallèle et sans interactions avec la constitution du projet et son balisage auprès de l'administration, et sans que les informations clés ne soient divulguées, il ne s'agit que d'une instrumentalisation de la population et même des opposants par les investisseurs.

Dans ce cas, c'est plus pour en parler que pour échanger et encore moins pour écouter. Tout est fait (dates d'affichage, omerta des conseils municipaux, etc.) pour que les opposants éventuels soient écartés au moment des décisions clés. C'est ensuite une démarche pour afficher la discussion et isoler, voire ridiculiser les opposants. Il n'y a aucune volonté réelle d'écoute comme le montrent de façon très générale les réponses des opérateurs aux remarques de la population dans les commissions d'enquête.

S'il y avait une réelle volonté d'écoute, on ne parlerait pas de « jeu des opposants » ou de « posture » (EP Fleur de Nivernais). Et que penser d'un promoteur qui écrit que la concertation ne commencera qu'après les délibérations des conseils municipaux et que des documents remis aux conseillers municipaux et à l'administration « ne reflètent que l'état du projet à un instant T » et ne peuvent être transmis « aux tiers ».

Où à la concertation lorsque « son premier résultat », comme dans le projet de Mont des Quatre Faux (Ardennes), est une distance de 1000 mètres minimum des habitations !

V – Les paysages, axe majeur de la politique de développement du Sud Morvan

Les Paysages du Sud Morvan ont une identité forte, reconnue depuis longtemps comme un atout majeur du territoire

Le paysage du Sud Morvan est défini ainsi par une étude du PNRM (Parc Naturel Régional du Morvan), qui contient de nombreux commentaires très pertinents.

Un PAYSAGE OUVERT ET REGULIER

Des collines régulières.

Le relief ondulé régulièrement forme de vastes moutonnements (300 à 400 mètres d'altitude), assimilables à une mer agitée par la houle. Cette répétition de petites collines charme l'œil et donne une grande homogénéité au paysage. A contrario elle peut aussi égarer parfois, par la reproduction de points de vue semblables. Le paysage semble doux et apaisant, net et organisé.

PNRM Atlas des paysages du Morvan, 2010

Cf Bibliographie

Un expert ou un historien remarquerait immédiatement le contraste avec le haut Morvan.

Il s'agit en effet d'un pays d'embouche aux terres favorables et dont la structure foncière est plus rationnelle que dans le haut Morvan. Les voies de communication ont permis des apports externes .

Cet équilibre entre le paysage, l'histoire et le mode de vie est la raison pour laquelle le Pôle d'Equilibre Territorial et rural du Pays Charolais-Brionnais, dont font partie Issy l'Evêque, Marly, Cuzy, Cressy et Montmort, est candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ses facteurs topographiques et humains très proches, le canton de Luzy mériterait la même protection.

En 2011 le lancement de la candidature du bocage Charolais-Brionnais au Patrimoine Mondial de l'UNESCO vient conforter cette stratégie : donner au territoire une image de séduction, attractive, ambitieuse, forte de proposition. Tous les lieux français inscrits sur cette prestigieuse liste ont reçu d'énormes retombées économiques sur leur territoire. C'est en ayant bien compris ces enjeux que les 153 élus du Comité Syndical du Pays Charolais-Brionnais ont voté à l'unanimité pour porter cette candidature....

Jean-Marc NESME, Maire de Paray le Monial, Président

L'exercice d'intégration est donc particulièrement ardu. Rien n'est plus contraire à la morphologie de ce pays que les lignes d'éoliennes et leur raideur graphique. Au Sud de Luzy, à part la Croix Charles, les crêtes sont à peine perceptibles et il n'est pas facile, dans ces conditions, d'imaginer un parc éolien « moutonnant ».

D'autant plus que par une malchance supplémentaire, tous les accès à la zone sont en surplomb et offriraient en accédant une vue étendue du parc éolien en créant une « No-Go zone » assez effrayante. Il s'agit de la D 981 en provenance de Decize, de la D 981 en provenance d'Autun, de l'arrivée D 985 depuis Toulon sur Arroux à Luzy, de la route D 985 de Saint Honoré des arrivées depuis Montmort D 42 et D 25 depuis Gueugnon vers Issy l'Evêque. Seule la route de Bourbon à Luzy D 973 échappe à cette règle, car elle arrive par la vallée de la Somme mais serait entourée par deux haies d'éoliennes sur 10 kilomètres entre Cressy et Luzy.

On ne trouverait d'ailleurs, sur les dix communes autour de Marly, qu'à peine trois segments de 200 mètres de route d'où l'on ne verrait aucune éolienne, toutes trois à Tazilly pourtant au cœur de la zone. Il s'agit de la traversée des bois entre Renizot et le Grand Satenet et au-dessus de la Maison Rouge près du pont sur la Somme, ainsi que la vallée assez encaissée du ruisseau de Marsandet à la sortie de Tazilly. Pour les deux premiers sites, cela reste d'ailleurs tributaire de la saison et de la couverture végétale, ainsi que du cycle d'exploitation des forêts.

Les collectivités locales du Sud Morvan avaient été les premiers défenseurs des paysages

Tout naturellement, les collectivités locales ont misé dans le passé sur les atouts touristiques de cet espace rural. Loin de constituer une dichotomie entre intérêts locaux traditionnels et touristes, ce sont les élus et les représentants de la société locale qui ont les premiers mis en avant la valeur des paysages du Sud-Morvan. La croissance du tourisme témoigne des succès de cette politique.

La perception locale transparait ainsi sur les sites internet dont nous avons fait la revue :

Luzy

La commune de Luzy, depuis vingt ans, joue la carte du tourisme vert et de l'agrément de la vie. Sur son site internet apparaît en bandeau son clocher et en arrière le vaste horizon dégagé qui sera occupé par les éoliennes si l'un des deux projets se réalise.



Accueil du site internet de la ville de Luzy,
en direction des parcs éoliens Lentefaye et Anemos/Voltalia

Luzy vante la proximité du parc Régional Naturel du Morvan et insiste sur la nature intacte.

LUZY offre un réseau dense de chemins de randonnées dans une nature sauvage très bien préservée.

Ce sont ces mêmes chemins sur lesquels seront installés les éoliennes et qui serviront au passage des engins et des éléments des éoliennes.

Marly sous Issy :

Tourisme rural et randonnées : Bientôt cela ?



Le patrimoine naturel

Marly-sous-Issy possède trois étangs communaux sur les sites de Tauffrin et Bérizin. Du printemps à l'automne, les habitants viennent pêcher et pique-niquer au bord de l'étang de Bérizin. En toute saison, habitants et visiteurs se promènent sur les chemins de randonnées de notre belle commune. Calme et détente participent au cadre de vie.

Marly a investi dans la signalisation de son réseau de chemins et a enterré les lignes électriques du bourg pour le rendre plus attractif. Fleuri et débarrassé de sa gangue de fils électriques, le village de Marly est devenu réellement charmant.

Issy l'Evêque (citations)

La campagne offre un paysage harmonieux de bois et de pâturages avec quelques cultures ça et là. L'activité économique est essentiellement axée sur l'agriculture, et plus précisément sur l'élevage de bovins de race charolaise.

Site internet Issy l'Evêque

« M. Serge Nivot (maire) constate que les nombreux et importants projets éoliens qui se développent dans le secteur sont de nature à modifier l'image patrimoniale, paysagère et touristique de sa commune (label d'écotourisme « station verte », chemin de Saint Jacques de Compostelle, chambre d'hôtes de renommée internationale, Monument Historique. «

(Compte rendu réunion du 19 juillet 2017 du Pôle de compétence départemental de développement des énergies renouvelables)

Cuzy

On y trouve également de nombreux chemins de randonnée. Certains sont inscrits dans le cadre du PDIPR (16.400 km). Le GR13 passe dans la commune.

Chaque année, le fleurissement est un moment fort pour la commune. De nombreux bénévoles participent à l'embellissement de la commune avec l'aide de l'employée communale et fournissent des efforts et de l'imagination. Sans leur participation active, le village ne serait pas ce qu'il est.

Cuzy est une commune rurale dont la principale vocation économique est l'agriculture. On compte une douzaine d'exploitations agricoles qui pratique essentiellement l'élevage bovin. Une entreprise de réparation et vente de matériel agricole est implantée dans la commune. Une fromagerie "Caprices de Chèvres" est installée au lieu-dit "Le Mousseau", on y trouve divers fromages de chèvres et de la viande de cabris en caissette. Pour les plus gourmands, un apiculteur récolte un excellent miel et peut vous vendre tous les produits de la ruche.

Ternant (ses deux circuits de randonnée)

Agréable petite commune au Sud-est de la Nièvre

En Sud Nivernais, un village se détache doucement au dessus de la Cresonne, vive rivière qui vient rejoindre la Loire toute proche. Selon le vent, l'écho du travail des bûcherons parvient aux oreilles, parfois, la fumée s'échappe des immenses fours d'hiry où l'on fabrique de façon artisanale la chaux agricole. Du bois de Satenot, le panorama sur Ternant et les alentours est un régal. On découvre la verte étendue des bocages nivernais et bourbonnais. L'automne, encore clément offre aux bêtes le doux plaisir de paître l'herbe fraîche, les exploitations agricoles en activités sur la commune témoignent de la qualité de ses terres. TERNANT coule des jours tranquilles.....

La communauté de communes Portes du Sud Morvan

Les Portes Sud du Morvan sont aujourd'hui un territoire rural de 5400 habitants au sud-est de la Nièvre, à la frontière de la Saône-et-Loire, au sud du Parc Régional du Morvan et d'Autun. Les paysages naturels fondent la beauté du territoire.

Dans un cadre exceptionnel, en vélo ou à pied, partez à la découverte d'une nature sauvage et préservée et de sites remarquables (Guide Pratique 2016)

Nièvre Tourisme (28 juillet 2017)

Le Parc Naturel Régional du Morvan se situe au cœur de la Bourgogne, à deux heures et demie de Paris ou de Lyon, où se cache un trésor sauvegardé aux espaces naturels variés

Parc Naturel Régional du Morvan

Avec son guide des paysages, le PNRM a montré sa perception fine de la valeur des paysages du Morvan. Mais le Parc n'a pas semble-t-il de pouvoir décisionnaire formalisé. Son directeur a néanmoins déclaré qu'il n'y était pas favorable. Toujours est-il que des projets avancent dans l'intérieur du parc (Lac de Saint Agnan par exemple).

Sur le site internet du parc régional, après avoir constaté que le vent, ce n'est que de l'énergie solaire indirecte due aux différentiels de température, l'éolien est mentionné comme une source essentielle d'énergie « en Bourgogne ».

L'éolien

L'éolien a énormément évolué aujourd'hui, de nombreux projets sont en cours sur le territoire bourguignon. C'est également une des grandes énergies de demain. On distingue le petit éolien (mâts < 12m), réservé aux particuliers et petites puissances, du grand éolien (mâts > 12m), réservé aux grandes et moyennes puissances et porté par des collectivités et des entreprises.

Bibracte EPCC

Sertis d'un écrin de verdure, les grands lacs du Morvan reflètent un environnement naturel et préservé. Les grands lacs morvandiaux ou la garantie d'un ...

La restitution des points de vue et des horizons traditionnels de Bibracte fait l'objet d'un plan d'action de très grande envergure.

Morvan Tourisme

Bienvenue dans le Morvan!

Vous êtes en quête de grands espaces, de nature sauvage et préservée, de lacs, de forêts, de rivières, d'un territoire situé au cœur de la Bourgogne et marqué par une empreinte historique et culturelle forte?

Nièvre (Conseil Départemental)

Le Parc Naturel Régional du Morvan se situe au cœur de la Bourgogne, à deux heures et demie de Paris ou de Lyon, où se cache un trésor sauvegardé aux espaces naturels variés.

Le Morvan est synonyme de ballades, à pied, en VTT ou à cheval. Vous pourrez également admirer les nombreux paysages variés, les lacs immenses et préservés, etc.

Un peu plus politique, le Conseil Départemental de la Nièvre affiche un paysage sur lequel apparaissent trois éoliennes très discrètes (à gauche), dissimulées en arrière-plan d'un bandeau gris. Elles sont bien là, mais on ne les voit pas. C'est sûrement une coïncidence malheureuse.



Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Nièvre

Dans l'Atlas des paysages de la Nièvre publié en 2011, la DDT de la Nièvre conclut ainsi.

La campagne

L'image de la campagne nivernaise reste celle de bœufs à la robe blanche, de haies et de clôtures qui se détachent sur un bocage de collines molles couvertes de prairies grasses. Cette image préservée, rassurante, reste valable pour partie, mais beaucoup de terres retournent actuellement à la grande culture. Beaucoup de sols résistent cependant à l'extension céréalière : trop imperméables, trop acides, trop froids. Les campagnes nivernaises réservent de nombreuses surprises champêtres. Elles en payent souvent le prix, restées à l'écart des grandes filières de développement depuis deux

cent ans. Elles en retirent indéniablement des qualités devenues rares : de grands horizons soigneusement cultivés qui restent à échelle humaine, des vaches familières en pâture, des fermes et des villages très préservés entre lesquels on se repère de loin.

Cette campagne ne manque pas de charme pictural, de profondeurs de plans exceptionnelles. Entre 1834 et 1961, des grands peintres vont se succéder dans la Nièvre et le Morvan, pour des séjours de quelques mois ou de quelques années: Jean-Baptiste Corot, Rosa Bonheur, Henri Harpignies, John-Barthold Jongkind, André Lhote et Balthus.

Pôle d'équilibre territorial du Charolais-Brionnais

Un territoire de bocage exceptionnel, le Charolais-Brionnais s'illustre par une terre préservée, et des caractéristiques architecturales et paysagères exceptionnelles, grâce à des générations d'hommes et de familles qui ont su préserver et valoriser cette terre, pour en faire une terre d'excellence, une terre patrimoniale et industrielle, une terre riche de sa diversité !

Morvan immobilier, agent immobilier à Lormes (et nombreux sites privés d'acteur du tourisme allant dans le même sens).

Exception granitique au coeur de la Bourgogne, la montagne Morvandelle, riche de toute son authenticité, offre un cadre naturel harmonieux et préservé, où il fait bon se ressourcer. A mi-chemin entre Paris et Lyon, le Parc naturel régional du Morvan s'étend sur quatre départements (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne).

Vent du Morvan, revue Hiver 2016 N°61

« Il s'agit d'insister sur l'aspect préservé du massif » Le Morvan doit plus s'ouvrir aux classes moyennes supérieures

Laurent Chalard, Géographe consultant N°61 page 23

Dans tous ces exposés, le caractère essentiel de l'attrait du pays pour le tourisme et au-delà pour tous les types d'installations est donc son paysage intact.

Les maitres mots sont « préservé », « sauvegardé ».

Il a même été constaté que les entreprises agricoles aiment valoriser les paysages naturels dans lesquels les produits sont fabriqués. On ne voit pas de produits agricoles illustrés par des paysages éoliens. Un moyen anecdotique mais significatif de conclure au caractère peu valorisant des éoliennes est qu'aucune marque de produits alimentaires (produits frais, produits régionaux, vins) ne songe à en représenter sur les paysages champêtres illustrant leur produits (vérification faite le 1^{er} août 2017 au Bi-1 de Luzy).

Paysage et emploi : Convention européenne des paysages (2000)

Cette importance des paysages sur la vie économique et l'emploi est reconnue par la convention de Florence sur les paysages, dont la France est signataire.

« le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ».

CONCLUSION ET APPEL

Il est particulièrement odieux de lire ou d'entendre ceux qui vivent à l'abri de la menace et ceux qui en tirent profit évoquer d'un ton supérieur le syndrome « NIMBY », alors que les projets feraient supporter à dix petites communes plus de cinquante fois leur « part proportionnelle » dans le programme national !

NIMBY (Not In My BackYard/Pas dans mon jardin) signifie que tout le monde serait inconditionnellement favorable aux éoliennes (C'est très exagéré, ce n'est pas notre cas !), mais chez les autres, **c'est-à-dire ... chez nous !**

Très peu convaincus par les arguments techniques en faveur de l'énergie éolienne, nous admettrions des éoliennes là où elles ne seraient imposées à personne. Mais pour ce qui est de notre cadre de vie et de l'avenir économique de notre voisinage immédiat, nous revendiquons le droit au respect de notre opinion, alors même que nos adversaires évoquent à l'envi la concertation.

Les quelques éléments de ce dossier montrent que sur le plan économique, et à l'exception de la trentaine de familles concernée par les loyers des terrains et autres revenus occultes, **il y a beaucoup plus à perdre qu'à gagner avec les projets éoliens du Sud Morvan.**

Le paysage est un bien commun. Les élus, moralement et, nous le croyons, légalement aussi, ne peuvent en disposer. Elus pour exercer une tâche d'administration, ils ne sont pas qualifiés pour des actes de disposition et cela devrait leur poser au moins des hésitations morales.

C'est à fortiori le cas si les avantages pour la commune qui les a élus ne sont pas positifs ou sont insuffisamment établis. Ils ne sauraient se prononcer, par exemple, sur les bénéfices d'un programme national. Ils ne pourraient de plus prendre une décision si grave pour le bénéfice de quelques particuliers où des considérations politiques dépassant le cadre communal.

Cette question se pose bien qu'au gré de leurs intérêts du moment les mêmes tenants des éoliennes géantes affirment parfois que vu l'ampleur du dommage aux paysages, il vaut mieux saturer les zones d'implantation, cependant que les textes et promoteurs parlent encore de perceptions, de sensibilités, de variantes, d'intégration, de lignes de force et du principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser) !

Mais lorsqu'ils vantent des paysages et des atouts de leur commune et leur avenir, citoyens, élus et touristes ont, depuis trente ans, peut-être plus, un maître mot : les paysages sauvegardés et préservés. Préservés, mais de quoi ? Quelles seraient les menaces qui pèseraient donc sur les paysages ruraux, sûrement pas les immeubles de grande hauteur, ni la pyrale du buis. On parle donc bien des éoliennes.

En effet, là où il y a des éoliennes, on ne trouve plus personne pour parler de paysages préservés. Les commentaires se rabattent sur les « aspects moraux » du territoire...

Au cœur de l'**Aude cathare** , proche du **Canal du Midi**, à 30 km de la grande bleue (la mer Méditerranée), **Lézignan-Corbières** vous accueille avec la simplicité des localités ancrées dans les valeurs de leur terroir et de la ruralité.

Site internet de la ville de Lézignan-Corbières 28 juillet 2017

La ville de Montdidier dans la Somme évoque « un paysage tourné vers l'avenir ».

Voici donc exactement ce qui se trouve irrémédiablement compromis avec l'implantation d'éoliennes. Cela signifie aussi que les responsables chargés de préserver l'héritage commun l'auront au contraire dissipé.

Comment se fait-il que faisant fi des observations, réflexions et actions faites avec constance depuis trente ans, et aussi de l'évidence, ce coin de pays remette en cause les acquis de sa politique de développement, sacrifie

ainsi son principal atout et demande d'envahir le paysage par des éoliennes géantes qui deviendront son trait de caractère dominant. On dira « dans le parc éolien ».

Si ces projets voient le jour, élus et intérêts privés se seront rendus coupables d'une dénaturation définitive des paysages de nos campagnes considérées par tous, avant qu'elles ne fussent devenues un enjeu financier pour quelques-uns, comme leur principale richesse et leur avenir.

Il est inquiétant de remarquer qu'après l'adoption de règles d'exception en matière de construction et de santé, des voix s'élèvent pour réclamer aussi des procédures d'exception en matière de recours et de défense des droits du public, afin d'accélérer un processus qui rencontre beaucoup d'opposition.

Il est urgent que tous les citoyens avertissent les élus contre ce programme plein de dangers pour notre cadre de vie.

Le Préfet parmi ses responsabilités tiendra compte des opinions formulées librement par chaque membre des conseils municipaux, particulièrement en ce qui concerne les éoliennes visibles depuis son territoire.

Il n'est pas encore trop tard. Ne laissons pas faire.

QUESTIONS AUX ÉLUS,
en vue des réunions des conseils municipaux de l'automne 2017

- **Garantissez-vous un impact économique net positif sur votre commune, ou croyez-vous pouvoir faire confiance aux porteurs de projets ?**
- **Etes-vous certains de vouloir cesser de pouvoir évoquer nos paysages « préservés » ?**
- **Tolérerez-vous que votre nom soit associé à cette décision qui détruit les paysages, notre fierté et notre avenir ?**
- **Acceptez-vous que pour le profit de trente propriétaires fonciers, sans travail ni mérite de leur part, la population qui vous a mandatée et celle qui vous a fait confiance, perde ce qui l'a fait venir ou rester dans cette région ?**

ANNEXE 1 – BIBLIOGRAPHIE

1 - Enquête Publique parc Fleur du Nivernais 2015

<http://www.nievre.gouv.fr/icpe-parc-eolien-communaute-communes-fleur-du-a1312.html>

2 - Etude Climat Energie Environnement 2008

http://www.nord-nature.org/environnement/energie/eolien/CEE_Eolien_Immobilier_2008.pdf

3 - Atlas des paysages de la Nièvre

DREAL Bourgogne et Direction Départementale du Territoire Septembre 2011

http://www.nievre.gouv.fr/IMG/pdf/Atlas_Nievre_1_departement_BD.pdf

4 - Atlas des paysages du Morvan

Parc Régional Naturel du Morvan

<http://paysage.parcumorvan.org>

5 - CEMAGREF Bordeaux- **Le développement durable à l'épreuve des paysages d'Eole. Analyse de contestations sociales autour de parcs d'éoliennes : étude de cas français (Finistère) et québécois (Gaspésie)**. Sophie LE FLOCH Marie-José FORTIN Anne-Sophie DEVANNE- Avril

2009 <http://cemadoc.irstea.fr/oa/PUB00026910-developpement-durable-epreuve-des-paysages-eole-an.html>

6 - DREAL Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_eolien_15072010.pdf

Avertissement des auteurs du guide: Le guide ne prend pas en compte les évolutions réglementaires récentes et notamment le classement ICPE des parcs éoliens mais il est toutefois valide sur les thématiques paysage et biodiversité.

7 - Maximin Chabrol et Loïc Grasland, « Fiscalité locale des énergies renouvelables, un levier incertain de développement local (France) », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 770

URL : <http://cybergeo.revues.org/27488> ; DOI : 10.4000/cybergeo.27488

8 – Charte paysagère du pays Charolais-Brionnais

<http://www.charolais-brionnais.fr/document/diagnostic-charte-paysagere-et-architecturale-pays-cb-3.pdf>

9 - Site DREAL Bourgogne Franche Comté :

(http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/Energie_Climat.map)

Notre région est en Bourgogne celle où les interstices pour placer les éoliennes sont les plus étriqués, parce que l'habitat y est fortement dispersé. – Une des zones les plus défavorables en termes de distance aux habitations

10- Statistiques logement Fruges entre 2009 et 2014

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-62364>

ANNEXE 2 - CONCLUSION DE L'ÉTUDE CLIMAT ÉNERGIE ENVIRONNEMENT 2008

« Sur la bande littorale (Widehem et Cormont), la valeur de l'immobilier est tirée à la hausse par des communes telles que Le Touquet, Camiers, Neufchatel-Hardelot. Cela a, probablement, pour effet de limiter voire de supprimer d'autres évolutions minimales localisées sur le patrimoine immobilier.

Les données alors exploitées ne permettent pas d'établir une corrélation entre le volume transactions et le prix moyen de celles-ci. Manifestement, il n'est pas observé de « départ » des résidents propriétaires (augmentation de transactions) associé à une baisse de la valeur provoquée soit par une transaction précipitée, soit l'influence de nouveaux acquéreurs prétextant des arguments de dépréciation. A ce stade, il n'est pas évident de tirer des conclusions hâtives même s'il est certain que si un impact était avéré sur la valeur des biens immobiliers, celui-ci se situerait dans une périphérie proche (< 2 km des éoliennes) et serait suffisamment faible à la fois quantitativement (importance d'une baisse de la valeur sur une transaction) et en nombre de cas impactés.

Il peut être noté que la visibilité d'éoliennes, souvent citées à une dizaine de kilomètres, n'a pas d'impact sur une possible désaffectation d'un territoire quant à l'acquisition d'un bien immobilier. Le recul dû à la présence d'éoliennes s'avère encore insuffisant (seulement 4 centrales ont été implantées avant 2007) et la mise en exploitation de la centrale de Fruges (70 éoliennes concentrées sur un secteur donné) pourrait influencer sur la tendance dégagée des résultats préliminaires de cette étude.

Climat-Energie-Environnement propose de placer cette étude dans une perspective de suivi de l'éolien sur cette thématique en Nord-Pas de Calais : l'accessibilité à des données fines et à des transactions individuelles, non agrégées, apparaît nécessaire pour appréhender les cas particuliers, à une distance inférieure à 2 kilomètres d'éoliennes. Tenant compte de l'évolution envisagée de l'éolien en France et des potentialités de développement de la région Nord – Pas-de-Calais, il est suggéré de mettre en place un débat régional sur le sujet avec ses différents interlocuteurs.

Enfin, la collecte de données postérieures à la mise en place de nouvelles éoliennes (3 années après la mise en service) notamment pour Fruges et Valhuon (10 nouvelles éoliennes prévues) sera certainement engagée pour conforter les conclusions de la première évaluation et constituer une référence en la matière au niveau national. »

Interprétation

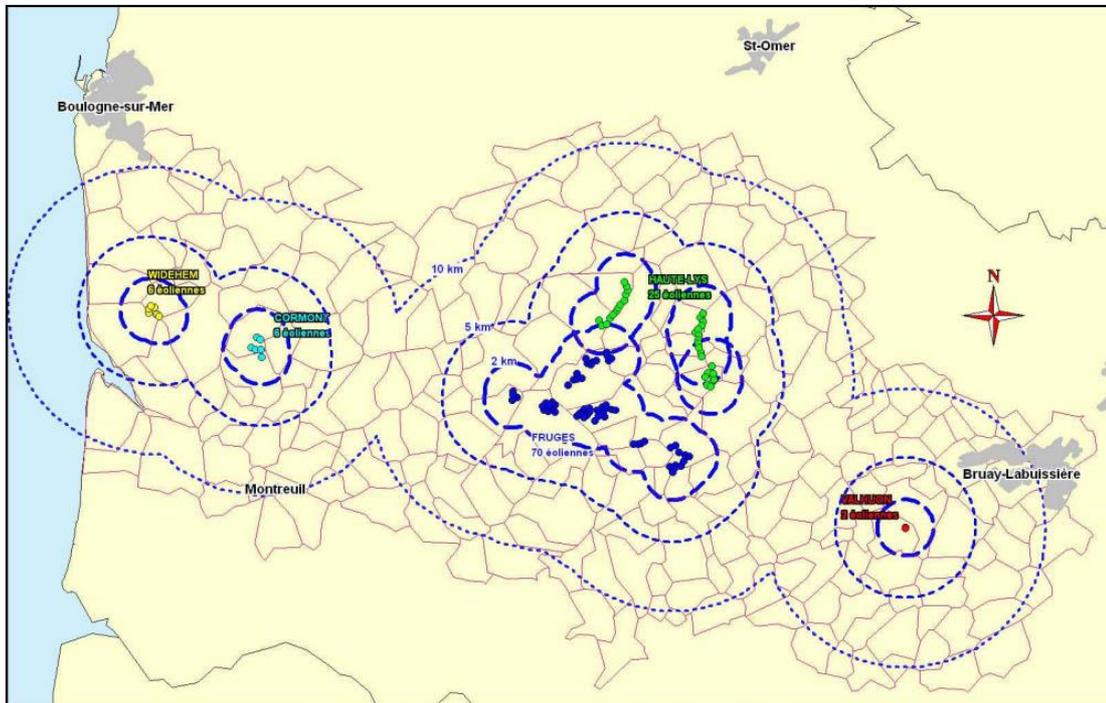
Etude réalisée sur un périmètre très large allant à dix kilomètres et dans un contexte de hausse immobilière prononcée. Il s'agit d'un parc d'éoliennes dont la plupart n'étaient pas encore en service en 2007 et dont la hauteur n'excédait pas 100 mètres pales comprises, avec en projet 70 éoliennes supplémentaires. Dans un rayon de deux kilomètres, c'est à dire en transposant à notre région correspondant à la quasi-totalité des biens immobiliers des dix communes sous étude, une dévalorisation « minime » a été constatée alors que sur cette période les biens immobiliers en France ont augmenté en moyenne de 40%. **Le retard des prix de la zone d'implantation intensive des éoliennes (Haute Lys et Fruges 95 éoliennes) sur les zones moins intensives (12 éoliennes) représente déjà 20% de leur valeur finale selon l'étude invoquée (Graphique page 53) !** Le travail de suivi annoncé n'a pas été effectué.

En 2014, la commune comptait 2 413 habitants, en diminution de -6,4 % par rapport à 2009 (Pas-de-Calais : +0,77 %, France hors Mayotte : +2,49 %) (source Wikipedia le 19 août 2017) . Le nombre de logements vacants a doublé pour atteindre 14% du parc . Voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-62364>

« Jean-Marie Lubret, conseiller général connu pour son opposition aux éoliennes, savoure pour l'heure son élection à la mairie » (La Voix du Nord 23 mars 2014).

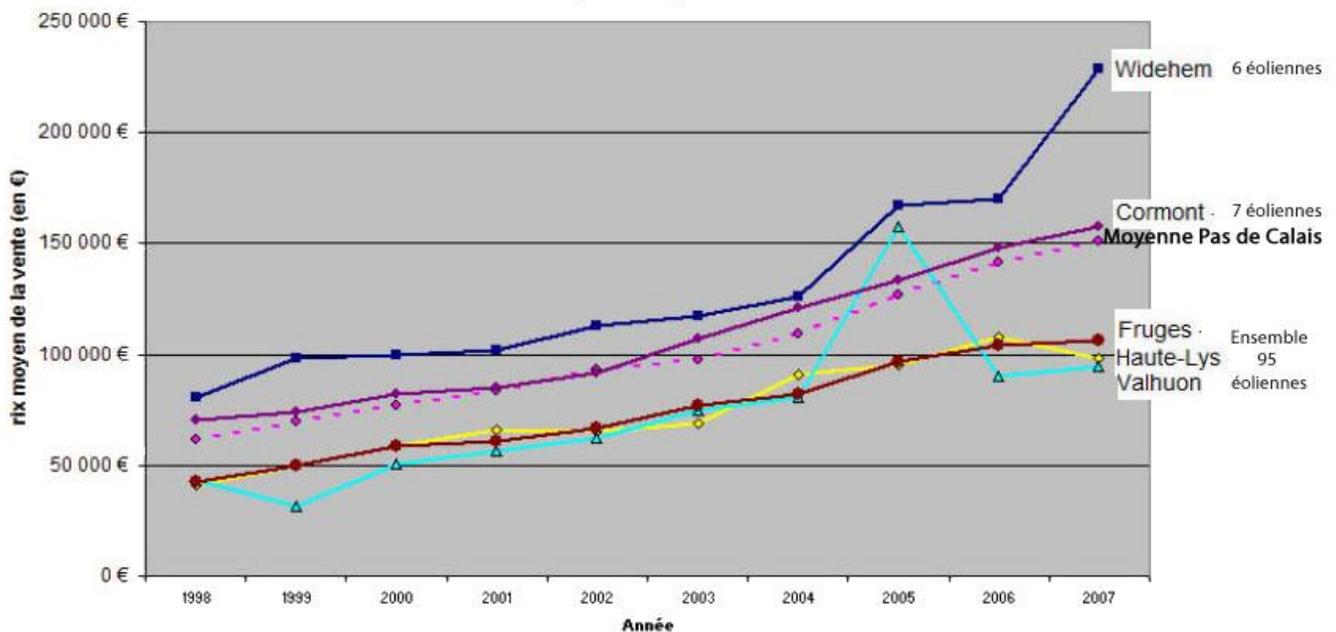
ANNEXE 2 - CONCLUSION DE L'ÉTUDE CLIMAT ÉNERGIE ENVIRONNEMENT 2008 (Suite)

Association CLIMAT ENERGIE ENVIRONNEMENT



Localisation des sites retenus et zones d'étude

Prix moyen de la vente des maisons anciennes
Zone 1 (0 à 5 km)



Groupe 1 Fruges, Valhuon, Haute Lys 95 éoliennes : Prix multipliés par 2,1 en dix ans (45->100 K€)

Groupe 2 Widehem, , 80 000 -> 230 000 Prix multipliés par 3

Cormont, Pas de Calais 60 000 -> 150 000 soit x 250%

La dévalorisation relative de la zone centrale (95 éoliennes) est de 20% (x 2,10 vs x 2,5). Le seul facteur explicatif donné par l'étude est la présence massive d'éoliennes

ANNEXE 3 – DÉCEPTIONS SUR LES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COMMUNES

Les deux exemples ci-dessous montrent les déceptions des communes sur les retombées financières

La Charente Libre 27 juillet 2015

Chez ses voisins, à Lesterps, le tableau est loin d'être aussi rose. "**Les quatre éoliennes installées sur la commune ne nous rapportent rien**", assure le maire, Daniel Soupizet. Élu en 2014, il a refait les comptes. La société qui gère les quatre aérogénérateurs verse bien 76.000€ aux collectivités. 50% va au Département, 35% à la communauté de communes du Confolentais, et 15% revient à la commune. Soit 11.500€.

Sauf que cet argent, les Lesterrois n'en voient pas la couleur. Ces recettes, tout comme celles générées par la station de gaz et la station de téléphone, également accueillies sur la commune, sont reversées au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), un système, mis en place en 2012, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Résultat : "Sur les 17.800€ que Lesterps devrait toucher chaque année, **il nous en reste 329€**. Autant dire rien", déplore le maire.

Deux-Sèvres Saint-Germier

04/11/2015

Parc éolien : quelles retombées financières ?

La dernière réunion du conseil municipal a été l'objet de débats au sujet du parc éolien. Le maire Jean-François Lhermitte a fait part aux autres élus d'une **décision du bureau de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine (CCPG) de ne pas rétrocéder à Saint-Germier une partie des recettes du parc éolien** lorsque celui-ci sera construit.

Le premier magistrat a rappelé qu'il avait rencontré Xavier Argenton, président de la CCPG, avec Maryline Bertrand : celui-ci s'était engagé à étudier leur proposition de rétrocession de 20.000 € sur les 90.000 € qui reviendront à la CCPG. Jean-François Lhermitte a précisé qu'il avait découvert cette décision à l'occasion de la transmission des comptes rendus des réunions de la CCPG de l'été 2015, le 30 septembre dernier.

Le bureau de la CCPG avait discuté de cette question et maintenu sa position initiale, à savoir sa volonté de garder pour elle seule la totalité de la fiscalité, soit 90 K€. Cette position appelle deux remarques : le bureau n'est pas compétent pour débattre de cette question car seul le conseil communautaire réunissant les 63 délégués des 39 communes peut trancher. Par ailleurs, la loi impose aux communautés de communes de verser une indemnité aux communes d'implantation des parcs éoliens, pour compenser les nuisances* subies.

Après discussion sur diverses stratégies, les élus locaux ont dégagé un consensus autour des actions suivantes : le maire va demander prochainement un rendez-vous à Xavier Argenton pour préciser la position de la commune et lui demander d'inscrire à l'ordre du jour d'un conseil communautaire de l'hiver 2015-2016 un projet de délibération prévoyant, conformément à la loi, l'indemnisation des communes accueillant les parcs éoliens(). Les élus ont également fait remarquer que si aucune compensation n'est donnée aux communes, celles-ci ne vont pas s'engager dans des projets éoliens. Alors que de tels parcs peuvent être une source de revenus pour la CCPG.

**Le terme de nuisances n'apparaît pas dans la loi, mais tout le monde comprend.*

ANNEXE 4 – CALCULS RETOMBÉES : Exemple

RAZ Energie: projet de parc éolien de saint Pardoux la Croisille / novembre 2014

estimation des retombées fiscales du parc éolien

type de fiscalité: ADDITIONNELLE

il est précisé que la fiscalité des éoliennes étant particulièrement complexe et difficile à calculer, ceci n'est qu'une estimation et ne saurait être contractuel. Raz Energie reste à disposition pour fournir les éléments nécessaires à une vérification par les services fiscaux.

commune	
CFE	41 164,70 €
CVAE	9 311,80 €
IFER	23 520,00 €
TAXE FONCIERE	10 040,69 €
Total des impôts perçus par la commune	84 037,20 €
plus	
loyers des terrains pour 3 éoliennes :	22 500,00 €
plus	
redevance supplémentaire:	35 000,00 €
<small>entretien des parcelles concernées selon préconisations du SDIS</small>	
TOTAL GENERAL PERCU TOUS LES ANS PAR LA COMMUNE :	141 537,20 €

3000€ par MW,
multiplié par 3 machines de 2,4 MW = 7200€ / éolienne)
5000€ par éolienne

soit pour les vingt premières années	2 830 743,90 €
soit pour la durée du parc éolien (40 ans)	5 661 487,81 €

POUR LES COLLECTIVITES	
communauté de commune	
CFE	16 468,70 €
CVAE	- €
IFER	58 800,00 €
TF	3 718,51 €
TOTAL ANNUEL	78 987,22 €
soit pour les vingt premières années	1 579 744,32 €
soit pour la durée du parc éolien (40 ans)	3 159 488,64 €
DEPARTEMENT	
CFE	- €
CVAE	17 042,36 €
IFER	35 280,00 €
TF	9 222,19 €
TOTAL ANNUEL	61 544,55 €
soit pour les vingt premières années	1 230 890,98 €
soit pour la durée du parc éolien (40 ans)	2 461 781,95 €
FISCALITE ANNUELLE	
SAINT PARDoux LA CROISILLE	141 537,20 €
la Communauté de Communes	78 987,22 €
Département	61 544,55 €
TOTAL GENERAL ANNUEL	282 068,96 €
POUR VINGT ANS	5 641 379,20 €

Questions :

- Qu'est-ce que la redevance supplémentaire ?

- L'entretien des parcelles fera-t-il l'objet d'un marché public transparent? Autres sommes versées aux élus ?

Ces questions doivent être traitées **exhaustivement et préalablement**. Quelle sera la validité d'une décision du Conseil municipal si les membres du conseil n'ont pas reçu cette information ?

Annexe 5 : STATISTIQUES DU LOGEMENT

Source INSEE pour 2014 et données antérieures Proximity

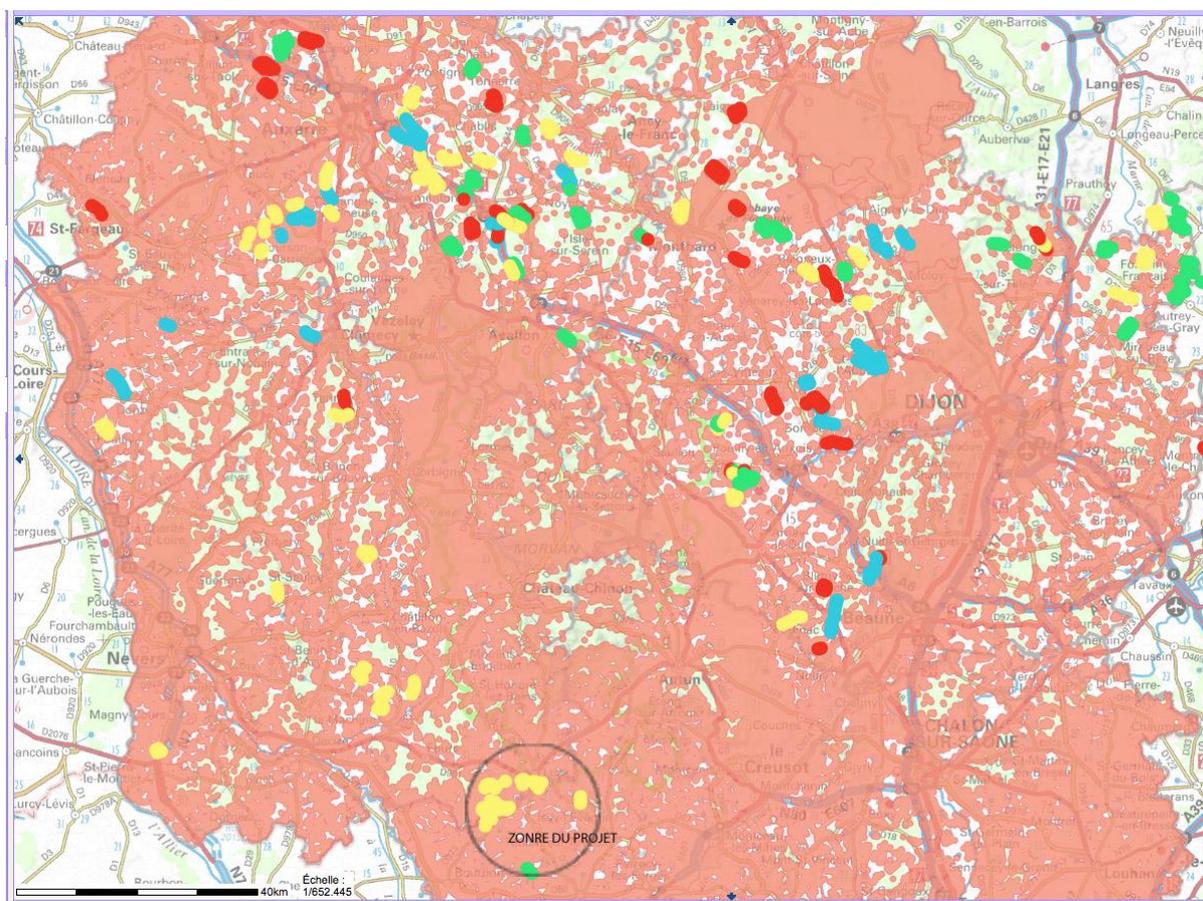
	Luzy	Tazilly	Ternant	Savigny PF	Saint Seine	Issy l'Evêque	Marly sous Issy	Cressy sur Somme	Cuzy	Montmort	Total bourgs	Total villages	TOTAL
Logements en 2014 (insee)	1 298	180	175	92	160	495	77	136	90	136	1 793	1 046	2 839
Logements en 2007	1 274	180	162	92	154	500	79	144	86	125	1 774	1 022	2 796
Logements en 1999	1 276	189	160	89	140	481	79	131	82	125	1 757	995	2 752
Logements en 1990	1 287	157	165	93	153	491	85	131	84	128	1 778	996	2 774
Logements en 1982	1 197	180	162	86	146	467	86	132	78	122	1 664	992	2 656
Logements en 1975	1 111	165	172	82	150	446	80	130	78	126	1 557	983	2 540
Logements en 1968	1 073	148	165	79	148	438	87	119	71	115	1 511	932	2 443
Résidences principales en 2014	993	108	98	51	103	344	36	83	54	83	1 337	616	1 953
Résidences principales en 2007	1 001	108	90	54	101	354	48	93	61	73	1 355	628	1 983
1999	1 037	105	99	53	94	350	49	88	52	73	1 387	613	2 000
1990	1 041	99	99	58	93	371	46	84	55	78	1 412	612	2 024
Résidences secondaires 2014	161	63	60	33	42	107	29	23	16	44	268	310	578
Résidences secondaires 2007	132	66	55	33	37	80	31	31	11	39	212	303	515
1999	121	73	45	21	34	68	18	24	13	31	189	259	448
1990	143	41	42	22	31	59	15	16	10	33	202	210	412
Vacants 2014	144	9	17	8	16	45	12	30	19	9	189	120	308
Vacants 2007	141	5	17	5	16	56	0	20	14	13	197	90	287
vacants 1999	118	11	16	15	12	63	12	19	17	21	181	123	304
vacants 1990	103	17	24	13	29	61	24	31	19	17	164	174	338

ANNEXE 6 : DES ENTREPRISES ÉOLIENNES FINANCIÈREMENT TRÈS FRAGILES

DONNÉES COMPTABLES SOCIÉTÉS ÉOLIENNES BOURGOGNE AU 4 septembre 2017

N°	Parc	Mise en service	Caractéristiques	Hauteur en m pale comprise	Puissance nominale	Production attendue	Prod effective à 82c/KWh	Facteur de charge (heures)	Facteur de charge %	Identité société	N° RCS	CA 2016	Résultat 2016	Capitaux propres en K€	Dettes en K€	Notation Société.com	Notation BG
1	Le Pays d'Orthe NASS	05/2015	9 Vestas V90/2000 2 MW	150	18000	18 000 p	24 427	1 357	15%	Parc éolien de Couleurs	795 082 064	2 003	219	273	14 105		Très très juste
2	Chiry Quienne Cie du Forterre 1	mai-16 2014	16 V100/2000 32 MW	150	32000	70,68 GWh	83 793	2 619	30%	CEOLAUX89	478 999 500	6 871	-100	1 979	45 034	Moyen	Gravement
3	Forterre 1	2014	14 fois 2 MW	130	28000		74 793	2 671	30%	CEPE de la Forterre SARL	530 278 541	6 133	-2 495	8 143	40 876	Défavorable	Désespéré
6	Olisy Clamecy	2014	6 fois 2,5 soit 15 MW	125,2	15000	27,8 GWh estimés 13 5 GWh en 2014 chauffage	21 821	1 455	17%	Ferme éolienne de Olisy-Clamecy	513060376	1342 (9 m)	-437 K€ (9 mois)	346	17 018	Défavorable	Désespéré
7	Bouhy Dampierre INTERVENT	06/2017	5 ENERCON de 2,3	150	11500				0%	Société d'exploitation de Charsonville	495374456	Comptes 2016 non					NS
9	La Bretelle Cie du VENT	2013	15x2 30 MW	144		47MW, de type				incl. dans Compagnie du Vent	350 806 683	Ventes					Illisible
9	Echalot Cie du VENT	2013	8 x 2 16 MW	144		35 GWh attendus,				incl. dans Compagnie du Vent	350 806 683	Ventes					Illisible
10	Saint Seine l'Abbaye	2007 ou 12/2011	25 Vestas V90-2,0MW 21,6 MW	135	50000	120 MWh attendus	89 134	1 783	20%	CEPE du pays de Saint Seine	494 303 555	7 309	-1 512	-29 652	68 745	Défavorable	Dramatique
11	Massingy les Vitteaux	12/2011	21,6 MW	130		10800 KW 22000p	24 963	2 080	24%	EDPR France	503 575 250	Ventes				bénéficiaire	Illisible
12	La Montagne	10/2014	6 Vestas 100/2000 12 MW	130	12000	2016 non dispo au 4 sept			24%	Centrale éolienne de la Montagne	494 303 746	2 047	-1 393	-577	16 420	Défavorable	Défavorable
13	Portes de Côte d'Or 1	2014?	27 V100/2000 soit 54 MW	130	54000	28,5 13000 foyers	104 524	1 936	22%	CEPE Portes de la Côte d'Or	494 303 746	8 571	-4 893	12 808	72 819	Défavorable	Dramatique
14	Venoy Auxerre	2014	6 Senvion MM92 2,05 MW	130	12300	28,5 GWh 13000 foyers	28 181	2 291	26%	Eole Courgis	533003430	1348 (7 mois)	-317	107	15 552	Défavorable	Défavorable
15	Venoy Auxerre	2014	6 Senvion MM92 2,05 MW	130	12300	28,5 GWh 13000 foyers	28 181	2 291	26%	Eole Venoy Beine	533003448	2 095	-918	1 001	17 005	Défavorable	Défavorable
16	Molinsons VOLTALIA	10/2015	5 fois 2 MW 10 MW		10000	27 MWh	25GWh en 2016,	2 500	29%	Parc éolien de Molinsons	307 437 010	2 142	139	180	15 907	Moyen	Inquiétant (évolution RN)

ANNEXE 7 – ESPACES DISPONIBLES EN BOURGOGNE AVEC UNE LIMITE DE 500 m
Source DREAL 2017
Pourquoi ce projet en territoire non propice ?



-  **Eoliennes en Bourgogne-Franche-Comté**
-  Eolienne construite
 -  PC et/ou ICPE accordé
 -  PC et/ou ICPE en instruction
 -  PC et/ou ICPE refusé ou abandonné

NB Le projet Voltalia/Issy non encore déposé a été ajouté par nous sur cette carte

La distance aux habitations les plus proches est pourtant un des critères les plus volontiers mis en avant par les opérateurs, lorsqu'ils approchent des 1000 mètres.

Selon Maxime Hoorens, responsable éolien chez Voltalia, il faut «de grands espaces libres hors habitations » (Reportage FR3 Bourgogne du 30 décembre 2014), à l'occasion de l'inauguration de Molinons (89). A Molinons, à deux exceptions près (600 m et 800 mètres) la distance aux habitations les plus proches est supérieure à 1500 mètres (éoliennes de 125 mètres)

(<http://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/2014/12/30/les-parcs-eoliens-ont-le-vent-en-poupe-dans-l-yonne-621582.html>)

Au Champion (89), où un projet Voltalia est signalé par une association, la distance est de l'ordre de 800 mètres.



UN PAYSAGE DU SUD MORVAN

Echelle : Au centre, le mat de mesure de Voltalia de 99 mètres !

DEUX VUES DE TAZILLY A 50 ANS D'INTERVALLE
Pas de changement majeur



Madacollections

www.delcampe.net



MARLY SOUS ISSY – AVANT / APRÈS



Le mat de mesure de 199 mètres est visible à droite de la photo pour donner l'échelle. Le haut du mat de mesure a été souligné.

A gauche village et église romane de Marly

MARLY SOUS ISSY – AVANT / APRÈS



Distance d'observation : 20 cm

ISSY L'ÉVÊQUE AVANT/APRÈS



Distance d'observation : 60 cm

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>I – Population – Des équilibres fragiles</u>	3
Population - villages stabilisés	3
Population des bourgs atteinte par le vieillissement	4
Perspectives démographiques Luzy et communes rurales	7
Logement	7
<u>II - Emploi et Revenus – Un territoire vulnérable</u>	10
Revenus d'activité de plus en plus indépendants de l'agriculture	10
Revenus de l'épargne	11
Patrimoine essentiellement immobilier	12
Part croissante du tourisme	12
Synthèse des revenus	13
<u>III - Enjeux économiques éoliens – Rétablir la vérité des ordres de grandeur</u>	14
Enjeux énergétiques	14
Loyers des éoliennes/Capacité et politique financière des opérateurs	14
Emploi local faible	16
Retombées fiscales nettes en très grande partie distraites du territoire	16
Impact sur les patrimoines et l'épargne immobiliers	17
Impact sur l'attractivité et le tourisme	18
Impact net fortement négatif des éoliennes - Résumé des éléments financiers -	19
<u>IV - Les paysages ne seraient-ils plus qu'un « support discursif »</u>	21
Valeur objective des paysages	21
Le mythe de l'intégration au paysage	22
Interventions de l'administration	23
Tourisme éolien introuvable	25
La concertation réduite au rôle de courroie de transmission	25
<u>V - Politiques de développement des collectivités locales : Les chances de la zone.</u>	26
Identité forte des paysages du Sud Morvan	26
Les paysages reconnus comme atout majeur du Sud-Morvan	27
Impact des paysages sur l'activité économique- Convention de Florence	31
CONCLUSION ET APPEL AUX ÉLUS	32

TABLE DES ANNEXES

1 - Bibliographie	34
2 - Conclusion de l'Étude Climat Énergie Environnement (Fruges – 62)	35
3 - Retombées fiscales pour les communes – Déceptions	37
4 - Retombées fiscales pour les communes –Exemple de calcul	38
5 - Statistiques de logement des 10 communes	39
6 - Comptes des sociétés éoliennes en Bourgogne dans le rouge	40
7 - Paysage du Sud Morvan et mat de mesure Voltalia	41
8 - Tazilly – Un paysage stable depuis 50 ans	42
9 - Marly sous Issy : AVANT /APRÈS	43
10 - Marly sous Issy : AVANT /APRÈS(2)	44
11 - Issy l'Evêque : AVANT/APRÈS	45

ÉOLIENNES INDUSTRIELLES GÉANTES EN SUD-MORVAN

Les élus chargés de la défense des intérêts de la commune seront responsables des conséquences de l'implantation éventuelle d'éoliennes et des préjudices causés à ceux qui les ont élus ou leur ont fait confiance.

En vue des décisions à prendre par les conseils municipaux, nous publions ce LIVRE BLANC sur les impacts économiques des éoliennes sur dix communes du Sud-Morvan autour de Luzy et Issy l'Evêque. Cette étude met en évidence l'impact économique fortement négatif sur les communes concernées, la forte concentration des revenus sur quelques têtes, les mensonges des opérateurs sur les retombées économiques et fiscales, l'impact sur le tourisme et les prix immobiliers, ainsi que les nombreuses questions restées sans réponses de la part de l'opérateur, sans lesquelles il est impossible aux élus de prendre une décision éclairée.

Tous les habitants doivent aussi avoir conscience du contexte et des conséquences irréversibles des décisions soumises à leurs élus, afin d'alerter ceux-ci sur la portée de leur vote.

QUESTIONS AUX ÉLUS, **en vue des réunions des conseils municipaux de l'automne 2017**

- **Garantissez-vous un impact économique net positif sur votre commune?**
- **Etes-vous certains de vouloir cesser de pouvoir évoquer nos paysages « préservés » ?**
- **Tolérerez-vous que votre nom soit associé à cette décision qui détruit les paysages, notre fierté et notre avenir ?**
- **Acceptez-vous que pour le profit de trente propriétaires fonciers, sans travail ni mérite de leur part, la population qui vous a mandatée et celle qui vous a fait confiance, perde ce qui l'a fait venir ou rester dans cette région ?**